

ART  
20  
Centre Régional d'Études  
historiques

# TESTAMENTS TRANSCRITS

100 III  
9, Rue A. Ancelle - 59-110

A

L'ÉCHEVINAGE DE SAINT-OMER

DE 1486 A 1495

USAGES TESTAMENTAIRES AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

JUSTIN DE PAS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

---

SAINT-OMER

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT

14, RUE DES CLOUTERIES, 14

—  
MDCCCII

ART  
20



72  
A. Monsieur G. Espinas 114

Hommage de

Centre Régional d'Études  
Historiques  
Université de Lille III  
9, Rue A.-Angellier - 59-Lille

# TESTAMENTS TRANSCRITS

A

## L'ÉCHEVINAGE DE SAINT-OMER

DE 1486 A 1495

USAGES TESTAMENTAIRES AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

TESTAMENTS TRANSCRITS

*Extrait du tome XXVII des Mémoires de la Société  
des Antiquaires de la Morinie,*

DE L'AN 1788

LE MOINE

Centre Régional d'Études  
historiques  
Université de Lille III  
Rue Angellier - 59-Lille

# TESTAMENTS TRANSCRITS

A

L'ÉCHEVINAGE DE SAINT-OMER

RET 22

DE 1486 A 1495

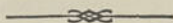
CCO

USAGES TESTAMENTAIRES AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

JUSTIN DE PAS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE



SAINT-OMER  
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT  
14, RUE DES CLOUTERIES, 14

—  
MDCCCCH

TESTAMENTS TRANSCRITS

RECHERCHES DE SAINT-OMER

DE 1483 A 1488

LES TESTAMENTS TRANSCRITS

PAR

LE D<sup>U</sup>QUE DE SAINT-OMER

ET LE COMTE DE SAINT-OMER

— 000 —

SAINT-OMER

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE SAINT-OMER

1888

1888

Testaments transcrits à l'Echevinage de Saint-Omer  
de 1486 à 1495

*Usages Testamentaires au XV<sup>e</sup> siècle*

---

§ I. Registres de testaments provenant des archives échevinales de Saint-Omer ; Intérêt de leur dépouillement. — § II. Actes contenus dans le plus ancien registre. Historique et utilité de la transcription des dispositions testamentaires. — § III. Conditions de passation des testaments à Saint-Omer soit devant les gens de loi, soit devant les notaires et curés. De quelques particularités dans la rédaction des actes. — § IV. Principales clauses insérées généralement dans les testaments. Dons religieux, aux églises, couvents, établissements hospitaliers. De quelques legs de bienfaisance et autres. — § V. Dispositions concernant les objets mobiliers, le mobilier des édifices religieux, les monuments funéraires. — § VI. Tableaux des pèlerinages, confréries, chapelles et autels cités dans les testaments. Liste des curés et notaires apostoliques. — § VII. Fondations. Actes annexes contenus dans le registre.

I

Les Archives départementales possèdent quinze registres reliés en parchemin contenant les transcriptions faites depuis 1486 jusqu'en 1751 de testaments présentés à l'échevinage de Saint-Omer.

Ces registres, pour lesquels il serait facile de dresser des tables, offrent aux travailleurs une mine précieuse et facile à exploiter<sup>1</sup>. Il est néanmoins certain que c'est plutôt au point de vue de l'histoire particulière des familles que les testaments sont riches en documents : les noms des témoins et des exécuteurs testamentaires, la mention des enfants et parents appelés à la succession sont susceptibles de donner au généalogiste des indications utiles sur la descendance et les alliances du testateur. En ce qui concerne l'histoire et la reconstitution des anciens patrimoines, il y aurait plus d'intérêt à dépouiller des comptes d'exécution testamentaire et des inventaires<sup>2</sup>. Toutefois, il ne faut pas induire de là que les testaments soient à négliger, car ils offrent matière à des observations curieuses et variées. On pourrait citer bien des travaux à l'appui de cette affirmation, et, en particulier, pour notre région, deux études publiées à Tournai par M. A. de la Grange, dans les *Annales de la Société historique et archéologique* (nouvelle série, tome 2, 1897, et tome 4, 1899). M. de la Grange a inventorié un nombre considérable de testaments de 1267 à 1792, conservés aux archives de Tournai. Dans ce travail des plus complets, l'auteur relève, par ordre chronologique, les particularités de ces actes privés dont l'ensemble apporte une contribution appréciable à

1. Quelques registres ont été perdus. Les interruptions portent sur les dates suivantes : de 1514 à 1523, de 1557 à 1605, de 1649 à 1685, de 1729 à 1743.

2. Les exécutions testamentaires n'ont pas été réunies en un dépôt et, par conséquent, sont pour la plupart perdues. Quant aux inventaires, il en existe encore une partie aux Archives départementales provenant du greffe des vierschaires de Saint-Omer, d'où ils ont été également enlevés en 1889.



l'histoire de l'art, du mobilier, des usages funéraires, de la littérature, etc. Une étude aussi étendue n'est à la portée que de bien peu de travailleurs, et elle ne serait possible que dans très peu de dépôts d'Archives <sup>1</sup>.

Pour la ville de Saint-Omer, un tel travail ne peut être entrepris qu'à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et certes l'on peut regretter de ne pouvoir remonter deux cents ans plus haut. A ce moment où la ville était plus florissante, les fondations et les donations devaient être plus importantes et, à une époque plus reculée, les particularités de linguistique devaient être plus saillantes. Pourtant, même au xvi<sup>e</sup> siècle, cette source de renseignements n'est pas à dédaigner, d'autant plus que jusqu'à présent l'étude des testaments est restée inédite dans notre ville.

Nous devons à l'obligeante communication que nous en a faite M. Chavanon, archiviste du département, la possibilité d'avoir pu inventorier le plus ancien registre provenant de l'échevinage de Saint-Omer. Bien que restreint à une période de dix années, il contient la transcription de près de deux cent cinquante actes émanés pour la plupart d'ecclésiastiques et des membres des familles notables de la ville. L'on peut donc dire qu'il constitue un élément aussi complet que possible pour l'étude comparative des testaments d'une même époque. Il suffira, en tout cas, à montrer l'intérêt qu'il faut attacher à ces documents privés.

Un tel répertoire peut être continué, d'une part dans les registres suivants de l'échevinage, d'autre

1. A Tournai où la plupart des testaments étaient olographes, l'original était déposé au greffe échevinal au moment où les exécuteurs testamentaires étaient envoyés en possession. C'est ainsi que les archives ont conservé près de quinze mille testaments depuis le treizième siècle.

part, pour la période postérieure à 1550, dans les Archives du gros, conservées à Saint-Omer. Nous espérons bien que ce relevé sera fait ultérieurement.

L'on peut s'étonner que les registres aient été déplacés et transportés à Arras en 1889. C'est, en effet par malentendu, et même par surprise, qu'ils ont été confondus avec les Archives du Bailliage dont ils ne faisaient aucunement partie, puisqu'ils ont été dressés par le greffier de la ville pour être conservés à l'échevinage. C'est sans doute par suite de l'insuffisance de local qu'ils ont été placés, après la Révolution, dans la même salle que les archives du Bailliage. La Société des Antiquaires de la Morinie a émis au sujet de ce déplacement, d'énergiques protestations (V. *Bulletin historique*, t. VIII, pp. 398 et 424), qui n'ont malheureusement pu être efficaces.

Qu'il nous soit permis d'espérer que satisfaction lui sera donnée un jour, et que les documents de l'échevinage seront réintégrés dans le dépôt de notre ville d'où ils ne devaient pas être enlevés.

## II

Le registre de 1486-1495 du format in-4<sup>o</sup> se compose de 215 feuillets, paginés de 1 à 209 (Il y en a six doubles paginés *bis*), contenant transcription de 241 testaments et sept actes autres dont nous parlerons plus loin.

Ces transcriptions, effectuées par le greffier de l'échevinage, nous ont assuré la conservation d'actes qui devaient nécessairement être perdus ou détruits, puisqu'il n'y avait pas de dépôt pour les recevoir.

A Saint-Omer, aucune disposition ne prévoyait la conservation des minutes. Il est probable qu'elles restaient dans les maisons des testateurs. On voit quels graves inconvénients ce système pouvait entraîner au point de vue de la possibilité de soustractions frauduleuses.

M. Pagart d'Hermansart, dans son intéressant travail sur les *Greffiers de l'échevinage de Saint-Omer* (Mém. de la Soc. des Ant. de la Mor., t. 27, p. 149) signale, dans les registres au Renouvellement de la Loi du XIV<sup>e</sup> siècle, l'existence de mentions de dépôts de testaments, mentions très brèves, d'une ligne ou deux au plus, et intercalées au milieu d'actes les plus divers. On peut donc dire que déjà alors la nécessité d'assurer la conservation des dispositions de dernière volonté avait engendré l'usage, restreint d'ailleurs, d'en effectuer le dépôt au greffe échevinal.

Mais ce ne fut qu'à la fin du quinzième siècle que le Magistrat voulut porter remède aux pertes fréquentes qui causaient un grave préjudice aux familles et empêchaient les dernières volontés du défunt d'être mises à exécution. Les motifs de cette décision sont suffisamment expliqués dans le préambule qui forme l'en-tête du registre et que nous reproduisons ci-après :

« Registre ouquel sont transcripts les testa-  
« ments, devis ou ordonnances pour [derenière  
« volonté] des personnes termynées de vye par  
« mort en ceste ville et banlieue de saint Omer  
« qui ont este présentés a Nosseigneurs maieur  
« et eschevins de ladite ville de saint omer pour  
« par les executeurs diceulx testaments obtenir  
« decret es biens demouréz du trepas des testa-  
« teurs ou testateresses, lequell registre nosdits

« seigneurs, eu sur ce conseil, deliberation avec  
« nosd. seigneurs de lan passé et les dix jurés  
« pour la communaulté, ont ordonné estre fait  
« pour obvier aux grans dangers pertes et dom-  
« mages qui journellement avenoient, parce que  
« aucunes et souventes fois l'on n'a sceu retrou-  
« ver lesdits Testaments devis ou ordonnances  
« pour dereniere volenté : par quoy la volenté  
« des trespassez est demoure non parvenue et  
« adfin que tous ceulx et celles qui en vertu  
« desd. testamens devis ou ordonnances pour  
« dereniere volenté poevent avoir prouffit ou  
« domage en puissent doresenavant prendre et  
« avoir coppie soubz le signe du clerc dicelle ville  
« ou vidimus autenticque soubz le scel aux causes  
« de lad. ville pour soy en aidier ou par ainsi quil  
« cuidera que bon lui soit.  
« Et si ont ordonne nos sgrs que a lad. coppie  
« ou vidimus fait en la maniere ditte, foy soit  
« adiousté comme aux originaulx. Fait et délibéré  
« par nosd. sgrs estans assemblez en halle le  
« xv<sup>e</sup> jour doctobre 1486 ».

Ce fut ainsi pendant plus d'un demi-siècle le seul mode de conservation des testaments. En 1550, l'on voit apparaître l'institution du greffe du gros, où les notaires étaient obligés de remettre les minutes de tous les actes passés devant eux. Les premiers testaments conservés actuellement au gros de Saint-Omer datent de 1554 ; mais tout porte à croire qu'il y en eut d'antérieurs : le très petit nombre d'actes existant encore de 1550 à 1553 ne constitue pas l'intégralité des dépôts faits dans ces premières années.

On verra plus loin que, même après 1550, ces deux modes de conservation des testaments ne se confondent pas et s'appliquent à des actes de provenances distinctes. Tandis que le *gros* recevait ceux passés devant les notaires, les greffiers de ville

ne transcrivirent que ceux passés devant les échevins.

Il paraît difficile de déterminer à quel moment se faisait la transcription. Nous trouvons en effet à la suite de quelques actes des mentions d'envoi en possession (n<sup>os</sup> 7, 15, 59 et 63) ou relatives à une demande d'acceptation bénéficiaire (n<sup>os</sup> 59 et 63) qui indiquent bien qu'ils ont été transcrits après le décès du testateur. Mais, la plupart du temps, ces indications manquent et l'ordre des transcriptions suit à peu près<sup>1</sup> l'ordre chronologique des dates des testaments. Or, il est évident que cet ordre n'aurait pu être suivi si l'on avait attendu le décès. Nous croyons donc qu'il n'y avait pas de règle fixe à cet égard.

### III

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de donner un exposé du droit coutumier en matière de testaments : ces matières ont déjà été traitées dans les travaux et les cours d'histoire du droit, et en premier lieu dans *les Coutumes d'Artois* annotées par A. Maillart (Paris 1739). Nous sommes néanmoins amené à nous arrêter sur les conditions de passation de ces actes, et sur leur forme extérieure.

A Saint-Omer, comme en Artois, le testament n'était valable qu'authentiqué par un officier public. Bien que la Coutume ne soit pas explicite, on recon-

1. Cette corrélation subit un certain nombre d'exceptions, mais pas suffisantes pour modifier notre opinion.

naît que le testament olographe n'était pas admis dans cette province<sup>1</sup>.

Les notaires ou curés d'une part, les gens de loi d'autre part, pouvaient recevoir les dispositions de dernière volonté.

1° Les curés avaient ce droit, concurremment avec les notaires, dans l'étendue de leurs paroisses. Cette faculté avait été même reconnue aux vice-gérants ou vicaires.

L'intervention en cette matière des curés et des gens de loi, avait restreint considérablement le rôle des notaires. Mais on sait qu'à cette époque, les notaires royaux, créés plus tard par Charles-Quint, n'existaient pas à Saint-Omer : il n'y avait que des notaires apostoliques. Ces clercs tabellions n'avaient qu'un rapport éloigné avec les notaires d'aujourd'hui : l'organisation de leurs fonctions n'était pas réglementée, et l'on voyait même des clercs les usurper, avec plus ou moins d'arbitraire<sup>2</sup>. Il semble quelquefois qu'il soit difficile de distinguer ici les notaires proprement dits et les curés. Plusieurs curés sont notaires et l'on ne voit pas dans les testaments en quelle qualité ils agissent quand ils prennent les deux titres.

« Cy vous prie si mestier est qu'on fache  
Instrument autentique comme bon notaire et  
curé doit faire » (f° 1 v°).

Les conditions de validité de l'acte reçu par les

1. A Tournai, au contraire, les testaments olographes formaient la majorité. Cf. de la Grange : *Testaments Tournaisiens*, op. cit.

2. V. Finot, archiviste du Nord : *Les minutes notariales et les actes passés devant échevins* (Bull. histor. et philolog. du Ministère, 1900, nos 1 et 2, p. 193-212). — V. aussi, Pagart d'Hermansart : *Histoire du Bailliage de Saint-Omer*, T. I (Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, T. 24, p. 401).

curés ou notaires se réduisaient à la nécessité de la présence de deux témoins. Ce nombre n'était qu'un minimum : souvent il y en avait trois, quatre, ou même davantage.

Les formules notariales ne suivent pas de règle ni d'usage fixes. Tantôt, une simple mention de tabelionnage n'occupe que quelques lignes, tantôt, au contraire, nous rencontrons des formules d'une longueur inutile qui atteint même celle de l'acte lui-même. Ces redondances composées en grande partie de répétitions des phrases du testament, ne sauraient nous arrêter ici. En effet, de quelque longueur qu'elles soient, les rédactions données se réduisent à trois mentions :

- a la date et le lieu<sup>1</sup> de la passation de l'acte ;
- b les noms des témoins ;
- c la désignation du notaire ou curé.

La signature qui clôt l'acte est tantôt celle du notaire seul, tantôt celle du notaire et d'un témoin, tantôt de deux témoins.

2° Les gens de loi pouvaient également recevoir les testaments.

Cela résulte pour le bailliage des principes de compétence de cette juridiction, tels qu'ils sont exposés par M. Pagart d'Hermansart dans son *Histoire du Bailliage de Saint-Omer*<sup>2</sup>. Avant la création des notaires royaux, le bailli ou son lieutenant recevaient toutes sortes de contrats, et nous trouvons

1. Dans une série de testaments passés dans la même ville, comme c'est ici le cas, la mention de lieu ne peut être intéressante que quand elle cite un lieu dit. C'est ainsi que nous avons relevé quelques noms curieux désignant la maison du testateur (V. nos 145, 146, 210, 218).

2. T. 2 (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, T. 25, p. 168). — V. aussi Finot, op. cit., p. 210.

même ici, transcrits à l'échevinage, quelques testaments passés devant le bailliage

« fait et passé par devant nous leurens le pappe et Jehan hazart auditeurs du Roy notre sire manans a Saint Omer » (n° 9, f° 31 v°).

Pour l'échevinage, c'est un droit qui résultait expressément de la Coutume dans le Nord de la France. Les échevins attestaient sous leur scel l'authenticité des actes intéressant le droit personnel des habitants de la ville<sup>1</sup>.

Dans un cas comme dans l'autre, aucune formalité ne semble requise en dehors de l'apposition du scel du bailliage d'une part, du scel aux causes de la ville d'autre part. La présence de témoins n'est plus nécessaire<sup>2</sup>. Nous trouvons bien aux Archives de la ville, dans les Délibérations du Magistrat<sup>3</sup>, un texte qui semble exiger la présence de deux échevins et du greffier, ainsi que la signature du testateur, mais tout porte à croire qu'il s'applique à une époque postérieure.

Dans les testaments du xv<sup>e</sup> siècle, nous voyons bien quelquefois la signature seule du testateur au bas de l'acte, mais dans bien des cas c'est la signature du greffier. Parfois enfin, l'acte est revêtu de

1. Finot, op. cit., p. 210.

2. Cela résulte d'un texte publié dans les *Coutumes d'Artois*, annotées par Maillart. (Edition de 1739, p. 586, article 282.)

3. « Toutes dispositions à cause de mort et testament faits par une personne sachant signer et passée devant deux Echevins et leur greffier seront valables ». La note qui suit : « Interprétation donnée à Bruxelles le 2 août 1617 » semble bien confirmer que cette prescription est postérieure au xv<sup>e</sup> siècle. (Arch. comm. de Saint-Omer, *Tables des délibérations du Magistrat*, p. 722).

C'est une interprétation des art. 11 et 12 de l'édit perpétuel de 1611.



la formule du notaire, puis ensuite présenté à l'échevinage qui y appose sa mention et le scel aux causes.

La réalisation de la volonté du défunt était confiée à des exécuteurs testamentaires, dont la désignation se retrouve dans tous les actes sans exception, et dont le nombre, de deux au moins, va quelquefois jusqu'à cinq. Chacun reçoit un don d'argent. Dès que la succession est ouverte, les exécuteurs présentent le testament à la justice compétente, pour se faire envoyer en possession des biens du défunt.

« Et pour mon présent testament acomplir selon  
« la forme et teneur, je eslis mes executeurs  
« s' Gilles Travers, mahieu deschamps, mon beau  
« fils, Jehan le taschere et me femme ausquelz je  
« laisse mes biens pour faire decretter en la Jus-  
« tice de St Omer selon le loy et ordonnance  
« dicelle : ausquels je donne a chacun vi s. »  
(f° 65 r°).

Ici encore, il faut appliquer les principes de compétence et de juridiction respectives du bailliage et de l'échevinage. Le bailli avait juridiction sur les fiefs et héritages nobles tenus du roi dans la ville et la banlieue, à cause de son château de Saint-Omer, et sur les bourgeois domiciliés sur ces fiefs. (*Histoire du Bailliage de Saint-Omer*, op. cit., T. 2. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, T. 23, pp. 77 et 168). En dehors de cette limite, on rencontre la juridiction de l'échevinage.

A l'époque qui nous occupe, la langue française est communément employée dans les testaments à Saint-Omer. Nous en trouvons seulement douze

rédigés en flamand<sup>1</sup>, ce qui est une proportion relativement faible si l'on envisage combien cette langue était répandue dans certains quartiers de la ville. Quant au latin, il n'est plus adopté que dans les formules notariales et seulement dans deux testaments émanés tous deux de prêtres (N<sup>os</sup> 53 et 194). D'ailleurs, dans le nombre des testateurs, la proportion des ecclésiastiques est assez forte, ce qui s'explique par ce fait que tester était considéré comme un acte religieux.

Il y a lieu enfin de signaler à titre de particularité le testament de Jacquet du Mares (n<sup>o</sup> 16), qui se proposant « d'entrer en religion de monsr. saint François » dispose de ses biens avant de mourir civilement, pour que sa volonté produise son effet après qu'il aura fait profession.

Les dispositions faites conjointement par deux époux n'offrent rien de saillant, sauf qu'elles contiennent quelquefois des libéralités réciproques au profit du survivant. (V. n<sup>o</sup> 228).

#### IV

Il est assez aisé de faire entrer dans un modèle général la forme de tous les testaments d'une même époque. Il semble, en effet, qu'ils aient tous été rédigés sur un type uniforme. Les mêmes dispositions, les mêmes dons charitables, les mêmes expressions s'y retrouvent. C'est pourquoi nous avons cru intéressant d'en reproduire un que nous donnons

1. Ils sont tous faits par des paroissiens de Sainte-Marguerite. C'était en effet l'église du quartier flamand.

ci-après *in extenso*<sup>1</sup> ; on pourra juger par celui-là ce que sont, dans leur contexture générale, tous les autres contenus dans le même registre.

Nous venons de dire que le testament était considéré comme un acte religieux ; en effet, la grande préoccupation du testateur est de pourvoir aux dons religieux ; c'est pour cela qu'il déclare ne pas vouloir mourir intestat, et ces dispositions tiennent toujours dans l'acte la première et la plus large place. Après avoir recommandé son âme à Dieu, et désigné le lieu de sa sépulture, il mentionne aussitôt le don fait à l'église. Ce don était considéré comme tellement nécessaire que l'on regardait comme excommuniés ceux qui ne lui laissaient rien<sup>2</sup>. C'est pourquoi, à Saint-Omer, les curés prenaient 5 s. sur la succession de ceux qui mouraient intestat. « 5 sols se prenoient pour le testament de l'Eglise »<sup>3</sup>. Primitivement, les ecclésiastiques voulaient se saisir de tous les biens des intestats<sup>4</sup>. Plus tard, ils se contentèrent d'une portion qu'on appliquait aux églises, et, à Saint-Omer, le Magistrat finit même par interdire la préemption du droit de 5 s. quand le défunt n'a pas laissé de quoi payer ses dettes<sup>5</sup>.

Ce don de cinq sols se retrouve dans plusieurs testaments :

F° 1 v° « Je ordonne comme fils de sainte église

1. V. Pièce justificative.
2. V. Archives communales de Saint-Omer, *Table des Délibérations du Magistrat*, f° 722.
3. V. Archives communales de Saint-Omer, *Table des Délibérations du Magistrat*, *ibid.*
4. Cf. *Coutumes d'Artois*, annotées par Maillart. Notes sur l'Article xci. Edition de 1739, p. 660.
5. Archives communales de Saint-Omer, *Table des Délibérations du Magistrat*, *ibid.*

testament de chincq sols a les distribuer ainsi quil est de coutume. »

F° 47 v° « Je ordonne v s. a mon curé pour acomplir le testament de son église... »

F° 138 r° « fay et ordonne la liste de sainte eglise le quel monte a la somme de v s. »

Mais, la plupart du temps, la somme donnée est plus importante ; elle est répartie entre les différentes paroisses et entre différentes chapelles ou autels de la paroisse.

Viennent ensuite les dons au curé, au curé visiteur (confesseur), aux coutres, etc..., puis les dispositions pour le service d'enterrement ainsi que pour les services complémentaires à célébrer, soit dans les paroisses, soit dans d'autres églises ou chapelles. Quelquefois tout y est ordonné minutieusement, jusqu'au luminaire et aux émoluments des plus petits employés. D'autres fois, l'on ne trouve que cette simple indication : « Je vœul mon service estre fait selon la condition de mon estat » ou « suivant qu'il appartient ».

Souvent le mot *pelle*, *paille*, *puelle* (d'où le mot actuel poêle), désigne le drap mis sur le cercueil et par extension le service lui-même. *La meilleure pelle* correspond au service de première classe d'aujourd'hui.

N° 14, f° 24 r° « pour avoir la meilleure pelle ornements a icellui deputez. »

N° 50, f° 62 r° « je vœul avoir le moien drap de leglise pour paille. »

N° 84, f° 94 r° « je vœul que au jour de mon service soient chantés vigilles commendaces messe pour lempuellement. »

N° 91, f° 100 r° « Item pour le curé pour son service sans don de testament xxx s. It pour le

palle x l. ii s. Item pour le clocqueman viii s. Item pour le luzeel <sup>1</sup> viii s. »

Les dons aux couvents et aux établissements hospitaliers tiennent ensuite une grande place. L'énumération complète en est si longue que nous voyons quelques testateurs se borner à en charger en bloc les exécuteurs testamentaires.

N° 13, f° 23 v° « et quant aux dons salutaires et pitoyables, je les mes a la discretion de mes executeurs. »

Outre les établissements religieux, les pauvres, les prisonniers, les confréries, les corporations sont l'objet de libéralités consistant souvent en dons en nature : Rasières de blé converties en pain, quartiers de mouton, flicques (fièches) de lard (n° 89), lots de cervoise, pots de vin (n° 99), brebis (n° 233), etc.

Les voisins reçoivent aussi de quoi faire un repas.

N° 8, f° 10 v° « Item au jour de mon service je vœul avoir donné a tous mes bons voisins qui aront esté à mon service prier Dieu pour mon âme xxiii s. pour faire bonne chiere <sup>2</sup>. »

Les serviteurs, servantes ou mesquines ne sont pas souvent oubliés.

N° 232, f° 205 bis r° « A Jehennette, me mesquine deux brebis. »

N° 66, f° 76 r° « Item je vœul que cascun de mes

1. Lusel, cercueil (La Curne de S<sup>te</sup> Palaye). En patois rouchi : *Lusiau*.

2. La présence des membres du Magistrat à un enterrement entraîne également un repas après les funérailles.

N° 99, f° 112 v°. « Je requiers a messieur les bailly maieur et eschevins et conseil de celle ville que au jour de mond. service il leur plaise de eux trouver ensemble aprez mond. service fait au disner a lotel de lun deulx ainsy que ils ont acoustume faire plusieurs fois pour le quel disner je donne cent solz qui valent v l. »

serviteurs et servanteresses qui seront trouvez demouran a ma maison.... aient chacun XII s. »

Les bâtards sont également l'objet de nombreuses générosités. (V. en particulier les nos 13, 16, 176, 177.)

Après cela, les donations et répartitions aux parents et amis offrent un bien moindre intérêt.

On verra dans la seconde partie de ce travail, au fur et à mesure qu'elles se présenteront, les particularités dignes d'être relevées dans les meubles et ustensiles légués ; mais les libéralités consistant en constitutions de rentes, reconnaissances de dettes, ainsi que les énumérations de biens ne sont guère à noter. Souvent, d'ailleurs, le testament ne contient aucune disposition étrangère aux dons religieux ou de bienfaisance et laisse s'opérer le partage des biens conformément à la Coutume.

N° 71 « Et le résidu de mes biens, je les laisse à me femme et a mes effans pour les avoir et partir selon la coustume et usaige de cesd. ville de St Omer. »

Quelques dons particuliers méritent d'être signalés.

Nous voyons d'abord les offrandes fréquemment répétées à Notre-Dame de Téroouanne et à « la capelle de notre Dame sur le marchiet » (Notre-Dame des Miracles) qu'on ne peut étonner de relever ici.

Le don à la recluse de Saint-Martin<sup>1</sup> est plus curieux et se rencontre seulement six fois :

N° 21 « a la reuluse un bighet converti en pain. »

N° 22 « à la reuluse de S' Martin empres St Bertin. »

(V. aussi les nos 60, 79, 135, 159.)

1. Saint-Martin en Lisle, ancienne paroisse vis-à-vis l'abbaye Saint-Bertin.

Le don aux *pardons du hault pas* est beaucoup plus fréquent. On le trouve libellé de différentes manières, et nous avouons même que, sans cela, il nous aurait été difficile de reconnaître à quelle dévotion s'applique cette expression. Tantôt c'est l'*hopital du haut Pas* (n<sup>os</sup> 14 et 49), le plus souvent ce sont les *pardons du haut Pas* ou simplement le *haut pas*. Enfin, nous le trouvons à la fin formulé aux *pardons de Saint Jacques du hault pas* (n<sup>o</sup> 177) ou à *Saint Jacques de hault pas* (n<sup>os</sup> 208, 217). Nous ne connaissons qu'un hôpital de ce nom, fondé à Paris, par Philippe-Bel, au milieu du faubourg Saint-Jacques, et où furent appelés des religieux de l'ordre des pontifes, qui avaient pour chef-lieu l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas ou Maupas, situé sur l'Arno, dans le diocèse de Lucques (Italie). Cet hôpital, bâti en dehors de l'enceinte de Paris, était destiné surtout à héberger pour la nuit les pèlerins et les voyageurs qui se présentaient devant la ville après la fermeture des portes.

Quelle est l'origine de cette dévotion à Saint-Omer ? Il nous semble difficile de le savoir. La mention suivante « aux pardons de hault pas es lad. eglise » (Saint-Jean), nous fait penser qu'il y avait dans cette paroisse soit un tronc soit une confrérie qui y était affectée.

Pour terminer l'énumération aussi complète que possible des dons de ce genre, il faut citer :

- « à Notre dame de boullongne » (n<sup>o</sup> 18).
- « à Notre Dame de Millam de Saint Bertin ' »  
(n<sup>o</sup> 16, 145, etc.).
- « à Saint Nicolay de Terouanne » (n<sup>o</sup> 229).
- « aux ladres de Soyecq<sup>2</sup> » (n<sup>o</sup> 209, 223).

1. L'histoire de cette dévotion a été écrite par M. l'abbé Bled, dans un Article de la *Semaine religieuse* d'Arras du 7 décembre 1894, intitulé : *Marie et les inondations*.

2. Soyecques, hameau de Blendecques.

V

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, ce n'est pas par les testaments que l'on peut reconstituer l'histoire du mobilier dans les siècles qui nous ont précédés ; les inventaires faits après décès offrent pour ces recherches des ressources plus complètes et qui mériteraient d'être utilisées.

A Saint-Omer, les inventaires étaient dressés par les vierschaires dont la compétence en cette matière a toujours été maintenue<sup>1</sup>. Malgré la destruction, en 1794, d'une grande partie des archives de cette juridiction, les minutes d'inventaires depuis 1400 ont été conservées<sup>2</sup>. Actuellement les dossiers sont à Arras où ils ont été transférés en 1889 avec les archives du bailliage.

On retrouve néanmoins dans les testaments des dons fréquents de mobilier. Souvent ce sont des vêtements : *robes, robes fourrées de menu vair, robe fourrée de noirs aigniaux* (n° 8), *chapperon, mantel, cottelettes, chaintures ferees d'argent, gorgias*<sup>3</sup> (n° 51), *couvre-chefs*<sup>4</sup>, etc... ; des meubles de literie et ustensiles de chambre : *calits de couche, couver-*

1. Cf. *Histoire du Bailliage de Saint-Omer*, op. cit., T. 2. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, T. 25, p. 110.

2. V. *Note sur les anciennes archives des greffes criminels, de police et des vierschaires à Saint-Omer*, par M. Pagart d'Hermansart. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, Tome VII, p. 192-194).

3. De gorgière, gorgerette, vêtement ou ornement pour parer la gorge.

4. Cœuvre chiefs, queuvre chiefs, queuvreches : voile dans le sens de voile de luxe. « A leglise sainte margritte mon meilleur cœuvre chief pour faire ung corporal » (n° 220).



tures, lincheulx<sup>1</sup> » etc... ; des livres, bréviaires, livres liturgiques ou de doctrine (n° 2) ; des bijoux : *ruby ou diamant enchassé en or* (n° 12), *parures de corail, agnus dei*<sup>2</sup> (n° 51), *paternostres*... ; des ustensiles d'argenterie, *gobelets, tasses, louches en argent*... ; des armes : *salade, baston, bringandines* (n° 12), etc.

On voit que dans ces citations il n'y a pas trace de mobilier de luxe proprement dit, en tant que meubles, tapisseries, etc., garnissant les maisons des familles riches de la ville : aucun testament n'en fait mention.

En matière de mobilier religieux, nous trouvons soit des dons d'*ornements, livres, calices* pour le service divin (n° 9), soit des dons de sommes d'argent à affecter à telle église pour un ornement déterminé :

F° 8 v°, n° 7 « pour refaire le montre et dossal de le cappelle de saint miquiel, et sur ce les marglisiens seront tenus de me faire ung tablet tailliet en pierre, ung saint andrien et ung saint niceise fait en bochè et frumes de deux fœulles.

Ibid. « It. à Notre Dame dicelle eglise un drap ouquel je vœul avoir brodé une nostre dame et ung Ihesus Maria. »

F° 24 v°, n° 14 « pour faire une nouvelle croix sur le dossal de leglise de saint martin ».

F° 185 v°, n° 200 « a leglise saint denis deux ymaiges estoffees comme les aultres dud. dossal, cest ass. st Jacques et saint Augustin ».

F° 190 v°, n° 209 « pour faire ung saint thomas au dossal dud. saint Denis ».

Cela nous amène à signaler quelques dépenses pour monuments funéraires, où le testateur se pro-

1. Draps de lit.

2. Agnus dei, petits objets de pèlerinage bénits à Rome. Ils étaient primitivement faits en cire provenant d'un cierge pascal.

pose de faire sculpter « son image » et celles des siens. Les nombreuses pierres tombales qui ornaient alors les églises, devaient en effet faire l'objet de dispositions et recommandations spéciales. (V. les n<sup>os</sup> 36, 108).

N<sup>o</sup> 54. « Je vœul avoir deseure ma tombe ung imaige desoubz limaige de mon père en la similitude de notre seigneur en lestage<sup>1</sup> et la similitude de moy et de ma femme ».

## VI

Il était intéressant, au point de vue de l'histoire religieuse et en particulier de l'histoire des dévotions à Saint-Omer, de relever les mentions de pèlerinages, confréries et chapelles qui se rencontrent bien plus nombreuses dans les testaments que dans tous autres actes. Nous avons pensé qu'il était préférable de faire apprécier l'importance de ces documents dans des tableaux récapitulatifs plutôt que de les signaler au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Les *pèlerinages* ou *voiaiges*<sup>2</sup> tiennent une grande place dans les testaments. Si les personnes pieuses en faisaient de leur vivant, elles en faisaient faire

1. Estaque : pieu ou barre d'un tribunal. (La Curie de S<sup>te</sup> Palaye). On a vraisemblablement voulu désigner par cette expression N. S. à la colonne de flagellation.

2. M. l'abbé Bled, dans son savant travail sur *le Zoene*, a relevé également les pèlerinages imposés à titre de réparation ; beaucoup de ses citations sont différentes des nôtres. V. *Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, T. 19, p. 268.

encore après leur mort. C'était souvent l'accomplissement de vœux à effectuer, dans des conditions de pénitence parfois minutieusement spécifiées, ainsi qu'on pourra en juger par les citations suivantes :

« je dois deux peringnaiges a saint anthoine de baillœul lun a nuts pies lautre cauchies » (n° 7, f° 9 v°).

« je doy ung voyaige a notre dame de messines et quil soit a pies deschaux depuis lille jusques aud. lieu de messines » (n° 38, f° 47 v°).

« je doy ung pelerinaige en chemise a st nicolay de warengville » (n° 82, f° 92 v°).

« je vœul avoir fait ung pellerinaige a notre dame de boullongne a pies descaux et en lange.

It je vœul pareillement ung pellerinaige a n° dame de boulizienne a quatre personnes dont lune yra sans lange » (n° 220, f° 197 v°).

« je doy ung pellerinaige a n° dame de bevres et fault offrir cyre pesant autant quung enfant eaget de sept ans » (n° 236, f° 207 v°).

Nous citons les pèlerinages en commençant par ceux qui sont cités le plus fréquemment ; les derniers ne se rencontrent qu'une fois.

Notre dame de Boulogne.

S<sup>t</sup> Nicolay de Warengville.

Saint Anthoine de Baillœul.

Notre Dame de Terouanne.

Saint Adrian de grant mont ou a grant mont.

Notre dame de haulx.

S<sup>te</sup> Ycebergue lez aire.

Notre Dame d'Ardembourg.

Saint Gilles à Wattenes.

Notre-Dame des croisettes les Tereuenne.

S<sup>t</sup> Silvester a donart stappele, ou s<sup>t</sup> silvestre aupres de cassel.

- S<sup>t</sup> Quentin le secq (à Longuenesse)<sup>1</sup>.  
S<sup>t</sup> Sébastien hors des murs.  
S<sup>t</sup> Antoine a Gherart mont.  
S<sup>t</sup> Maxime de Wismes.  
S<sup>t</sup> legier a Tilques.  
S<sup>t</sup> Moir a Renescure.  
S<sup>t</sup> Fiacre à Merville.  
S<sup>t</sup> Morant à Douai.  
Notre Dame du serisier.  
Notre Dame de Messines.  
Notre Dame de boullizelle (*Bollezeele*).  
Notre Dame de Bevres.  
Notre Dame de Halzeberghe.  
Notre Dame de Cohen auprès Aire.  
Saint christofe a Moreuil.  
Saint Obin.  
Sainte Godelive a Ghistelle.  
Sainte Kratherinne du bos huon (*Bosc Hyon, Seine-Inférieure*).  
Sainte pleure dencoste bethune } *Sainte Larme*  
Sainte larme deseure Aire } *d'Allouagne.*  
Sainte anne empres lencluse.  
A la croix de fenin (*Fenain, Nord*).  
Mont de Mons<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Miequiel.  
Saint Jacque en Calice (*Galice. S<sup>t</sup> Jacques de Compostelle*).  
Trois pellerinaiges a petis sains (*sic*) (n<sup>o</sup> 214).

Les *Confréries* ou *carités* à qui le testateur veut payer sa *morte main*, forment une liste moins complète ; l'on remarquera en effet que des confréries

1. Ainsi désigné pour le distinguer de *Saint Quentin le frecq*, autre chapelle érigée près d'une source dans le village de Longuenesse, et qui est encore un but de pèlerinage local.

importantes et connues ne s'y trouvent même pas.

*Carités ou confraternités de :*

Saint Bertin	n° 12
saint-sépulcre	»
la Visitation St <sup>e</sup> Elizabeth à Saint-Sépulcre	»
Saint Jacques	n° 12
Notre Dame de le capelle sur le marchiet ( <i>Notre-Dame des Miracles</i> )	n° 12
Saint Sébastien	»
Saint Pierre le martir en leglise du saint sepulcre.	
Saint Adrien.	
Sainte Barbe.	
Saint Antoine.	
Saint Christophe.	
Saint Victor.	
Saint Eloy.	
Saint Georges.	
Saint Jacques à Sainte-Aldegonde.	
la Visitation Vierge Marie.	
la Transfiguration N. S.	n° 126
Saint Martin.	
Saint Remeaulx ( <i>St Remy</i> ).	
Saint Hubert.	
Saint Cornille.	
Saint Nicolas à Saint-Bertin.	
Saint Michel hors la ville.	
Notre Dame de Pitié aux frères Prêcheurs	n° 63
Notre Dame danbricourt ( <i>Ambricourt</i> )	n° 82
Sainte Barbe à Fressin.	
Saint Fiacre aux Carmes de Montreuil	n° 96

De même nous n'avons pu reconstituer une liste

complète des chapelles et autels dans toutes les paroisses. Les dons ainsi libellés « a chacun autel de lad. eglise » sont très fréquents et cette brièveté dans les renseignements nous force à laisser des lacunes.

PAROISSE DU SAINT-SÉPULCRE	Saint Georges.
Notre Dame.	Saint Sébastien.
S <sup>te</sup> Catherine.	Saint Julien ( <i>fondation d'Audenfort</i> ).
S <sup>te</sup> Barbe.	
S <sup>t</sup> Esprit.	SAINTE-MARGUERITE
Saint Nicolay.	Notre-Dame.
Saint Roch.	Sainte Marguerite.
la Croix.	Sainte Caterine.
Saint Jacques.	Saint Antoine.
Saints Crispin et Crispinien.	Sainte Barbe.
Saint Adrien.	Saint Nicolas.
Saint Pierre.	Saint Adrien.
	Saint Jacques.
SAINTE-ALDEGONDE	du Saint Esprit.
Notre Dame.	SAINTE-JEAN
Sainte Aldegonde.	Notre-Dame.
Saint Antoine.	Saint Jean.
Saint Jacques.	Notre-Dame de Milan.
Saint Nicolas.	Saint Adrien.
Saint Eloy.	Saint Machut.
S <sup>te</sup> Catherine.	Saint Egond (?)
Sainte Barbe.	SAINTE-MARTIN
SAINTE-DENIS	Notre-Dame.
Notre-Dame.	Saint Nicolas.
Sainte Barbe.	Sainte Catherine.
Sainte Caterine.	Sainte Barbe.
Saint Nicolas.	SAINTE-MICHEL
Sainte Cécile.	Notre-Dame.
S <sup>te</sup> Marie-Madeleine.	Saint Michel.
Saint Adrien.	Sainte Catherine.
Saint Jacques.	

Nous dressons enfin une liste des curés des paroisses. De Neufville, dans un manuscrit, les *Dignités de l'église de Saint-Omer*<sup>1</sup> écrit en 1725, a donné des listes des curés, mais elles sont bien incomplètes, surtout pour cette époque. Il serait possible de combler les lacunes par le dépouillement des testaments; ces actes seraient les premiers à consulter; et, le présent travail, portant seulement sur une période de dix années, prouve bien que de Neufville ne s'est pas servi de ces documents.

**SAINTE-ALDEGONDE** : Galien Polzoene.  
Engherrand du Tielt.  
Guillaume le heweur.  
Jean du chesne (de Quercu).

**SAINT-DENIS** : Wallerand le Caron.  
Jehan de Bersaques.  
Mahieu le Seneschal.  
Augustin Wallart.

**SAINT-SÉPULCRE** : Robert Labitte.  
Simon de lanches.  
Nicole Hanique.  
Jehan Flourens.

**SAINTE-MARGUERITE** : Guillaume daghe.  
Gilles le febvre (Egidius fabry)  
Guillaume Galbart.

**SAINT-JEAN** : Jehan le seacht, vice-gérant  
(n° 127).  
Jehan hughesone.  
Salmon Guisson.

1. Ce manuscrit est actuellement dans une bibliothèque particulière.

SAINT-MARTIN EN LISLE : Jehan soudeneq.  
Simon dannes.

SAINT-MICHEL : Pasquier de Beauvais.

SAINTE-CROIX : Jehan du bout (n° 218).

TATINGHEM : Ernoul le gros (n° 103).

LONGUENESSE : Robert de le marque (n° 233).

NOTAIRES APOSTOLIQUES

Jehan de Winnizelle, clericus morinensis (n° 83),  
substitut du procureur de monsr. le conte  
darts au quartier de Saint Omer (n° 62).

Jehan de Coubronne (n° 34).

Marand Danet chanoine (n° 87).

Franchois hanon et pierre ruel pbres (n° 88).

Oste macheler chanoine (n° 153).

VII

Nous avons résumé dans tout ce qui précède les éléments d'intérêt que nous avons rencontrés dans les testaments. Pour être complet, nous devrions encore parler des fondations, mais, malheureusement, elles n'offrent pas l'importance que l'on aurait pu espérer trouver. A part celles d'Adrien le Caette (n° 7) pour l'église Saint-Michel, de Julien d'Audenfort (n° 27) pour l'église Saint-Denis, et celle de la veuve de David de Wissocq (n° 66), nous ne relevons que des legs de sommes d'argent à charge de services religieux et d'anniversaires.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on retrouve dans le corps du registre sept actes qui ne sont pas



des testaments, mais qui, sauf un seul, s'y rapportent. Ce sont des procurations relatives à l'exécution des volontés du défunt, envois en possession des exécuteurs testamentaires, demande de bénéfice d'inventaire.

Deux d'entre eux contiennent une application intéressante d'une disposition de la Coutume d'Artois sur la préférence donnée à une acceptation pure et simple sur une acceptation bénéficiaire. Jehan de Sainte Audegonde avait obtenu, le 12 avril 1491, des lettres de bénéfice d'inventaire pour la succession de Marguerite de Rabodenghes, dame de Beauvoir (fo 59 v<sup>o</sup>). Mais, le 17 juin, Jehan de le Dieppe, neveu de Jehan de Sainte Aldegonde, et par conséquent à un degré successible plus éloigné « désirant le salut « de lad. dame de beauvoir qui tout son temps a « vesqu honorablement, vœullant accomplir lesd. « dispositions testamentaires selon quelle a voulu « et ordonne. . . . . se porte héritier simple « dicelle dame de Beauvoir » (fo 63 r<sup>o</sup>). Cette règle est rédigée expressément dans la Coutume (V. *Coutumes d'Artois* annotées par Maillart. Edition de 1739, p. 735, notes) : « et ce a esté bien introduit pour « subvenir aux Creanchiers, les droits desquels il « faut conserver tant qu'il est possible ».

Un seul acte semble n'avoir aucune relation avec les testaments. C'est (fo 48 v<sup>o</sup>) l'enregistrement, devant le garde de la Prévôté de Paris, d'une vente de vins d'Orléans, faite à un marchand de Saint-Omer, et portant conditions de livraison des marchandises dans cette dernière ville.

L'on remarquera que nous n'avons pas de mention apportant une contribution intéressante pour

l'histoire de la ville ou de ses monuments. Les dons pour la réfection d'édifices religieux ne sont pas détaillés et ne nous révèlent rien de la description des églises ou chapelles.

D'autre part, les testateurs ne parlent jamais des actes de leur vie publique ; on ne connaît même pas les fonctions dont ils ont été investis, et c'est à peine si leur nom est suivi de l'indication de leur métier. Ils ne font pas davantage allusion aux faits extérieurs ou politiques au milieu desquels ils ont vécu. C'est donc uniquement au point de vue des usages particuliers, de la linguistique et des dévotions qu'il y a intérêt à dépouiller ces actes, et aussi, comme nous l'avons dit au commencement, au point de vue des noms propres et de l'histoire des familles.

---

## PIÈCE JUSTIFICATIVE

Nous reproduisons ci-après, ainsi que nous l'avons annoncé au § IV, un testament qui nous paraît résumer, soit comme disposition, soit comme clauses, la contexture générale de tous les autres.

### **Testament de Catherine de Boninghes**

F° 70 v°, N° 60

In nomine domini Amen. Je Katherine de boninghes vesse de feu allard penier, jadis bourgeois de st omer, estant encoires en mon bon sens memoire et vray entendement, considerant quil nest chose plus certaine de la mort ni moins certaine de lheure dicelle, vœullant

pourveoir au salut et proffit de mon ame fay et ordonné mon testament pour ma derniere volonte en la forme et maniere qui sensuict. Primes je donne mon ame a Dieu mon pere createur, a sa glorieuse mere la vierge marie et a toute la court de paradis; et le corps a la terre a estre mis en sepulture ou couvent des freres mineurs en lad. ville de S. Omer. Et des biens que Dieu ma preste en ceste mortel siecle je donne a leglise du saint sepulcre mon eglise parochial en lad. ville de s' omer la somme de..... vi l. monn. dartois

It a lautel nre dame en icelle eglise	xx s.
It a la chappelle de le croix aussy	xx s.
It a lautel s <sup>r</sup> Kratherine.....	viii s.
It a lautel st adrian.....	iii s.
It a lautel st pierre aussy.....	iii s.
It a lautel st nicolay.....	iii s.
It a lautel du st esprit.....	iii s.
It au sepulcre.....	iii s.
It a lautel ste barbe.....	iii s.
It a lautel st crespin et crespian.	iii s.
It a le table des povres en icelle eglise.....	iii s.

It je vœul que pour lame de moy soit chante en led. eglise du st sepulcre ung service solempnel a vigilles commendaces et messe selong la condition de mon estat.

Item aussy je vœul que au jour de mon service soient en led. eglise du sepulcre celebrees xxx messes basses pour lame de moy et de mes parens et amis trespases ce dit jour bonnement dire se pœuvent.

Item je vœul et ordonne que aud. jour de mon service soient distribues aux povres par les tabliers dicelle eglise deux rasieres de ble converty en pain.

Item je donne a chacun des hospitaux assavoir st Jehan, lescotterie, le cheval dor et le solleil a chacun deulx..... ii s.

Item je donne aux freres mineurs en lad. ville de st omer.....	vi l.
Item aux freres prescheurs en icelle ville....	lx s.
It au couvent de sainte claire.....	lx s.
It aux chartreux les st omer.....	x s.
It aux freres de la celle.....	l s.

Item aux noires sœurs en st omer pour recreation ..... iii l.

Item aux grises sœurs empres la belle croix, Aux sœurs empres ste margritte et aux sœurs de S<sup>r</sup> Cratherine hors de la porte du hault pont, a chacun diceulx couvens au jour de mon service pour recreation ung demy quart de pain.

It a mon cure visiteur affin quil prie Dieu pour mon ame..... xx s.

Item a son compaignon cure..... viii s.

It a chacun grant coustre..... ii s.

It a chacun petit coustre..... vi d.

It a le lampiere..... xii d.

It a caseque olive fils de gils..... xxiiii s.

It a valleque raubbels fille de henry..... xxx s.

It a sœur Jehennette panier..... iii s.

It a le reuluse de st martin..... iii s.

It a le chappelle de notre Dame sur le marchiet ..... iii s.

It a notre dame de therouenne..... xii d.

Item aux pardons du hault pas..... vi d.

Et pour parvenir ceste ma derreniere vollente et testament eslis mes executeurs Mahieu du Val et robert labitte mon cure ausquels je donne auctorite et pooir de eulx faire decretter en mes biens de par le Roy ou aultre se mestier est. Et donne a chacun diceulx pour leur paine et vacacion..... x s.

Ce fut fait et recongnu le xxvii<sup>e</sup> jour de Janvier an m<sup>cc</sup>xxxi presen a ce gilles danet et willes olive bourgeois dud. s' omer Et moy Robert labitte cure de leglise s' sepulcre en led. ville. Ainsy signé Ro. labite.

## LISTE COMPLÈTE DES TESTAMENTS TRANSCRITS

dans le registre de 1486 à 1495

---

Cette liste est établie en suivant l'ordre du registre, qui est celui de la transcription. Nous donnons d'une façon régulière : 1° le nom du testateur ; 2° la date du testament<sup>1</sup> ; 3° le lieu désigné pour la sépulture. Nous ajoutons, quand il y a lieu, les mentions saillantes qui n'ont pas été citées dans nos considérations générales.

N° 1. F° 1 r°<sup>2</sup> JAN WOUTICQUIN. — Veille de SS. Simon et Jude (27 octobre) 1486. — Cimetière Sainte Aldegonde.

2. F° 2 r° JEHAN HURTEVENT, prêtre. — 13 octobre 1486. — Cimetière des chartreux-les-saint-Omer.

« a celui qui sera coustre en mon lieu ung livret en parchemin pour bien psalmodier. . . . a mahieu de la mote ma postille<sup>3</sup> super psalterium. Item je donne a pierre de Rabodenghes ma legende doree et manipulum curatorum. Item je donne a sr nicole le Zomere un livre

1. Il y a lieu de noter que les dates ont été laissées à l'ancien style, c'est-à-dire avec l'année commençant à Pâques. Dans ces extraits, qui n'ont qu'un intérêt tout particulier et privé, il n'a pas semblé nécessaire d'opérer la conversion au nouveau style des dates de Janvier à Mars, conversion qui s'impose surtout dans les publications d'actes ayant un rapport plus direct avec l'histoire générale.

2. Le nombre mis en tête de chaque citation est un numéro d'ordre qui n'existe pas sur le registre. C'est pourquoi l'on a inscrit à la suite la notation exacte du numéro du feuillet : *folio... recto* ou *verso*.

3. Postille : Gloses littérales sur l'ancien Testament. (La Curne de St<sup>e</sup> Palaye).

nomme Johannis Judæi de lepra morali. Item lexposition du salve regina. Item ung livre nomme marguereta poetita. Item je donne as chartreux ung livre nomme sophologium sapientie...

Item a Jaquemin ferter... Primes mon calit de couche et les couvertures, mon drechoir, une laye a mettre robes, deux petits quemineaux<sup>1</sup>, une palette<sup>2</sup> et unes ettenelles<sup>3</sup>, ung pot destaint de trois pintes, un escriptoire destaint et ung petit benoitier... ung trunet<sup>4</sup> (?) et généralement tous autres ustensiles a moy appartenans servans a le chambre. Item je donne a Guillaume de le Valle une boiste de cuir bouilly pour prendre a larchon de le selle quand on va dehors.

3. F<sup>o</sup> 4 r<sup>o</sup> CHRESTIENNE LE LEU, veuve de Nicolas le brun. — 15 octobre 1486. — Cimetière de Sainte Marguerite.

4. F<sup>o</sup> 5 v<sup>o</sup> JEANNE D'ÀVERHOULT, femme de sire Julien d'Audenfort. — 20 décembre 1486. — Sépulture en l'église Saint-Denis en la chappelle de Mons. saint Julien.

A Marguerite je lui donne une robe ronde de couleur sanguin fourrée de menu vaire... a mademoiselle de Helfaut une bage a tout ung diamant.

5. F<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup> JEHENNE BARDOUL. — 11 mai 1485. — Cimetière de Saint-Sépulcre.

Item a martine ma mesquine une noire robe et deux couvrechief. Item encore a mad mesquine ung lit de couche, une paire de linchieux, le plus grand caudron et le trunet.

6. F<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup> JEHAN MATHYSZGENET DIT SMOUT. — Cimetière de Sainte-Marguerite.

*Acte rédigé en flamand suivi de l'envoi en possession des exécuteurs testamentaires par les maieur et échevins en date du 26 avril 1487.*

7. F<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup> ANDRIEN LE CAETTRE. — 19 avril 1487. — En la chapelle Saint-Michel de l'église S' Michel.

1. Chenets.

2. Petite pelle.

3. Etnielles, pincettes.

4. Nous n'avons pu trouver quel ustensile désigne ce mot, que nous trouvons encore au n<sup>o</sup> 5. Peut-être est-ce *tranet* balance romaine ?

Je donne a ladite eglise de Saint micquiel pour avoir deux obits chacun an chantés a diacre et soudiacre lun pour me femme et lautre pour my quatre maisonnelles les deux estans en une ruelette au lez damont de le grant rue du colof et les autres deux estans pareillement sur le lez damont de le grant rue du colof. . . . Item en outre je donne a lad. eglise autant dargent que le clature et fremeture du coeur de ladite eglise coustera a faire, et pareillement pour refaire le montre et dossal de le cappelle de saint miquiel, et sur ce les margliers de lad. eglise seront tenus de me faire un tablet tailliet en pierre, ung saint andrien et ung saint nicaise fait en boche et frumes de deux feuilles. Item je donne a Notre Dame dicelle eglise... un drap de pareille sorte que celui de le cappelle de St Micquiel ouquel je vœul avoir brodé une nostre dame et ung Ihesus Maria.

... Item je donne aux carpentiers par deseure leurs drois pour aller boire au jour de mon service XII s. It. aux porteurs au sacq je leur donne x s. It. je donne aux brouteurs pareillement x s. par condition quilz seront tenus de porter leurs caprons et de venir a mon service.

8. F° 10 r° ALLART BONNIER. — 17 avril 1487. — Cimetière de sainte Marguerite.

A Staques le vasseur ma meilleure grise robe de noirs aigniaux. It. a lievins Rumault gorlier ma meilleure robe noire fourree de pisseite<sup>1</sup> (?) de faines<sup>2</sup>.

9. F° 11 r° HUGHES LUCIAN, prestre licencié en decret et chappelain de la capelle de sainte marie madelaine en l'église collégiale de Saint-Omer. — 16 juin 1487. — Devant la chappelle notre dame des cloques en l'église de Saint-Omer.

Je vœul que a la messe de Requiem y ait deux chierges chacun de deux livres pour mecre lun au chief et lautre aux pieds de mond. corps.

Et pour ce que lad. cappelle (de Notre-Dame des Cloches) est povrement et maiseement pourveue dornemens livre et calice, jay donné et donne a lad. fabrique les arrerages. . . . pour en acheter ung livre, calice et ornemens pour service a ladite cappelle.

Factum in domo prafati testatoris in vico vulgariter dicto le *hautt brulle*.

10. F° 17 v° GUILLAUME LE SELIER, veuf de Jehenne Fau-

1. Probablement pour pis, poitrine,

2. Fouine.

trel. — 2 juillet 1487. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

11. F° 18 r° HUGHES MAHIEU. — 24 juin 1487. — Cimetière de Saint-Denis.

12. F° 19 v° ROBERT MONDRELOIZ. — 1 novembre 1487. — Cimetière de Saint-Sépulcre.

a Anthoinette fille de alliaume mon fils ung escuchon de diamant enchassé en une vergue dor et a suzanne fille de philippot mon fils ung petit ruby aussi enchassé en or.

13. F° 23 r° PIERRE DE SAINS, chirurgien et phisicien de la ville de saint omer. — 5 novembre 1487. — Cymetière de leglise paroïssiale du saint sepulcre.

Je me congnois rebdevable devers s. guillaume de Northoud eschevin de dessusd. ville de saint omer en huit louches dargent pesans noeuf onches...

14. F° 23 v° JEHAN GHERARD. — 7 avril 1483. — Eglise Saint-Martin devant le crucifix en dehors du chœur.

Item nous et marguerite ma femme donnons conjointement XVIII l. pour faire une nouvelle croix sur le dossal de leglise de saint martin.

15. F° 25 r° CATHERINE DE LE PIERRE. — 30 août 1487. — Eglise Saint-Denis.

Je donne a ma sœur peronnelle ma grise robe et mon gris cotteron.

16. F° 25 v° JACQUET DU MARES, fils légitimé de feu guillaume du mares et de peronne quiefdeber. — 12 novembre 1487.

« proposant a layde de Dieu et de la vierge Marie et de monsieur saint Franchois et de tous les sains du paradis de entrer en relligion de monsieur saint Franchois pour faire par maniere de testament et devis des biens a moy laissiés par le trepas diceulx père et mere...

a leglise daudrewicq III s. Item en la cappelle du sepulcre en icelle eglise daudrewicq fondation de feu clement du mares mon taion pour la faire repaindre XXX s. . . . . a Guill. du broeucq une robe grise doublée de sanguine saye. . . . . a George des mares ung pourpoint de stastaf' changeant. Item a Robert le



paige mary de ysabel des mares ma sœur une robe grise dobele de noire frizé.

Je retiengs en mon auctorité et puissance de icelluy mon testament corriger du tout ou en partye tant que jauray fait ma profession aprez laquelle je vœul quil soit acomply.

17. F° 27 v° ENLART HANEZART. — 28 septembre 1487. — En lâtre de Saint-Denis.

18. F° 28 v° TASSART VAY, natif de Blaringhem, veuf de Jehanne de Runescure. — 18 mars 1485. — En lâtre et cimetière de saint-sépulcre.

It. a la cappelle et confreres de leglise saint nicolay aud. Blaringhem pour lentretienement dicelle chappelle et des ornemens trois quartiers de terre arable...

19. F° 31 r° JEHENNE DE LE CAUCHIE. — 21 octobre 1487. — Cimetière de Saint Jehan.

a Jehan carnisien mon nepveu je lui donne mon meilleur plus grand et nouvel dachoir a deux enclastres. Item je lui donne un lit de couche et traversin. Item mon meilleur gobellet dargent. Item... une tasse dargent.

20. F° 32 r° CASINE CENBOUTS. — Janvier 1487. — Cimetière de Sainte-Marguerite.

*(Rédigé en flamand).*

21. F° 32 v° PASQUIN LE MAY. — 17 janvier 1487. — Cimetière de Saint-Bertin.

... à Jehan de Reninghe pour son sallaire ma salaib<sup>1</sup> et mon meilleur baston et donne a Jacques pour son sallaire mes bringandines<sup>2</sup> et lautre meilleur baston.

22. F° 33 r° ALIPS DE LISQUES, vesve de feu Guillaume Courteheuse. — 10 février 1487. — Chapelle de Notre Dame aux frères mineurs es saint omer.

23. F° 35 r° CRESTIENNE DANE, vesve de feu gille de borghe. — 21 janvier 1487. — En lactre de sainte Audegonde.

a Guillemette niepce de mon feu mary une tasse dargent. Item deux paires de linchoeux, une paire de nappes, une paire de doubliers<sup>3</sup>, mon meilleur lit avec le couvetoir....

1. Salade, casque.

2. Cuirasse d'arbalétrier.

3. Serviettes.

a margherite de louvencourt une autre cotelecte noire doublée de bleu.

24. F° 36 r° JEHENNE PARTRIS, vesve de Jehan de Rais-  
maisnil. — 20 février 1487. — Cimetière de Sainte-  
Aldegonde.
25. F° 36 v° JEHAN LEMAN. — 3 avril 1487 avant Pâques. —  
Cimetière du Saint-Sépulcre.
26. F° 37 v° JEHAN DE LE VOYE. — Fait et ordonné le jour  
quon chante Judica lan 1487<sup>1</sup>. — Cimetière de Saint  
Martin en Lisle.  
... A me filloeule fille de Ysabel de lanoye x s. pour  
aller a lescolle.
27. F° 38 1° JULIEN D'AUDENFORT<sup>2</sup>. — 28 janvier et codicile  
20 mars 1489. — Sepulture en leglise ou je seray  
demourant au jour de mon trespas.

Item la chappelle que jay fait faire en leglise de saint  
Denis en la ville de saint omer en lonneur de Dieu et de  
monsieur saint Julien, je le laisse et donne au gouver-  
nement de mes bons amis et compaignons les tabliers  
des eglises de sainte Audegonde et de saint Denis en  
laquelle chappelle jay fondé messe tous les jours perpe-  
tuelement qui se diront par deux chappellains de hon-  
neste vie, et les diront chacun par demy an a le election  
de mon ainsné hoir, de ses successeurs et desd. tabliers,  
lesquels chappellains seront paies de trois mois en trois  
mois par le recepveur desd. tables cest assav. pour lesd.  
deux chappellains xxxvi l. monn. cour. qui est pour  
chacun chapellain xviii l. . . . . Item je ordonne que  
perpetuelement tous les ans a monsieur le bailly de  
saint omer a messieurs de la loy tant de lun bancq  
comme de lautre qui seront presens le jour St Julien qui  
est en la fin du mois daust a la messe qui se chantera  
en mad. chappelle quilz aient chacun xii d. a loffrande  
dicelle messe et a ung sergent a vergue sera donné xii d.  
pour le faire savoir a mondit sr le bailly et a mesd. srs de  
la loy. Toutes lesquelles choses dessus declarees se  
paieront par lesd. tabliers de la fondation de lad. chap-  
pelle et encores y ara bon remanet qui se distribuera  
aux povres de lad. paroisse....

28. F° 39 1° JAQUEMINE BRUN, femme de Jacques le Vilain.  
— 4 avril 1489 avant Pâques. — En l'âtre de Sainte-  
Aldegonde.

1. Dimanche de la Passion, 23 mars 1488 (nouveau style).
2. Il fut Mayeur de Saint-Omer en 1472, 1480, 1482.

29. F<sup>o</sup> 40 r<sup>o</sup> MARIE DU BOS, femme de Guillaume Erembault  
— 17 mars 1489. — En l'église de Saint-Denis.
30. F<sup>o</sup> 40 r<sup>o</sup> JEHAN DE PIENNES. — 22 novembre 1489. — En  
l'âtre de Sainte-Aldegonde.  
...It je veul avoir fait ung epitaffe pour mettre aud.  
atre de ste Audegonde.
31. F<sup>o</sup> 40 v<sup>o</sup> CHARLES LE VOS. — 26 avril 1490. — Atre de  
Sainte-Marguerite.
32. F<sup>o</sup> 41 r<sup>o</sup> ANTHOINE DE COQUEMPOT, prebtre merchenaire.  
— 13 mai 1490. — Atre de Sainte Marguerite.  
a G. de Coquempot le houplande qui fu a son pere...  
It aud. toussains de le caronne je veul quil rait le  
houplande de sa mere.
33. F<sup>o</sup> 41 v<sup>o</sup> DAME MEURISSE VESVE DE FEU JAQUE MEURISSE.  
— 30 août 1490. — En l'atre de Saint-Denis.
34. F<sup>o</sup> 42 v<sup>o</sup> WOUTIER DE SAINT OMER, dit de Waloncap-  
pelle. — 10 juin 1487. — En l'église de Renescure.  
a Loy et mon fils bastart cent escus de x l. viii s. de  
flandres la piece.
35. F<sup>o</sup> 44 v<sup>o</sup> LEURENS BILLON, époux de Chrestienne Flou-  
rens. — Sans date — En la nef de l'église Saint-  
Denis.  
au jour de mon service aux arbalestiers xvi s. It je  
donne aux brasseurs et tentelliers a chacun xli s.
36. F<sup>o</sup> 45 v<sup>o</sup> JOSSE PIEDANE. — 19 août 1490. — Cimetière  
de Sainte-Marguerite.  
Au jour quon fera mon service veul avoir distribué  
aux ecaissiers xvi s.
37. F<sup>o</sup> 46 r<sup>o</sup> GAUVAIN BRISSE, époux de Marguerite Brisse,  
— 22 septembre 1490. — Cimetière de Sainte-Alde-  
gonde.  
Item aux maistres et gouverneurs de Saint Eloy pour  
par iceulx et par les compaignons du mestier estre porté  
en terre xii s. It. je donne aux dissiniens et connestables  
de me connestable adfin quilz soient a mon service et  
prient Dieu pour moy x s. . . . . A Jean le borgne  
mon nepveu ma meilleure huplande. It je donne à Tas-  
sart dauly mon varlet mon autre huplande.

38. F° 47 r° KATHÉLINE DESPLANQUES, servante à présent de Mess. Guill Decault. — 22 octobre 1490. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

...Item je doy faire ou faire faire le jour de la procession de bruges du saint sang lad. procession dud. sieuwir piez nuds et en langue tant que lad. procession aura esté parfaite....

39. F° 48 r° NICAISE ERNOUT, prêtre. — 22 septembre 1490. — En l'église de Longuenesse, devant le grand autel.

- 39<sup>bis</sup>. F° 48 v° *Enregistrement d'une vente de vins faite par VINCENT DE LA PRENSE, marchand et bourgeois de Paris, à JEHAN PEPPIN, marchand demeurant en la ville de S' Omer, de « quarante queues ' de vin, du creu des provers, dolmet, marinysen, de gaulcondray, et la myvoye pres orleans ».... « Et fut lad. vente moionnant quinze escus dor pour chacune queue ». Suivent les conditions de livraison des marchandises.*

*Acte passé devant JACQUES DESTOUTEVILLE, chevalier, sr. de Beyne, baron d'Ivry et de saint Andry en la marche, conseiller chambellan du roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris, le 9 octobre 1490.*

40. F° 49 v° GUILLAUME DELATTE. — 12 février 1490. — En l'âtre de Saint-Denis.

41. F° 50 r° JAQUEMART LE BRIQUETEUR. — 15 février 1490. — En l'âtre Saint-Denis.

42. F° 50 1° ADAM DESTRÉES et GILLE CAULIER, femme dudit Adam. — 12 juin 1490. — Au couvent des frères prêcheurs.

« considerant la grande necessité que a led. couvent a rediffier leur eglise nous deux ensemble leur donnons deux chens riddres<sup>2</sup> ou monnaie a valler a paier...

- 42<sup>bis</sup>. F° 52 r° *Procuracion passée devant les Mayeur et échevins de la ville de Desvres par damp JACQUES*

1. Futaille.

2. Ridde : monnaie d'or de Gueldre qui courait en Flandre.

DESTREES, religieux de l'abbaye de Sammer ou bois appelé à une part de la succession de ses parents ci-dessus et nommé exécuteur testamentaire.

43. F° 53 r° JEHAN LE SEPPRE. — 13 février 1490. — En l'église Saint-Denis.

44. F° 53 v° JEHANNE LE ROY, veuve de Jehan Honoré. — 5 février 1490. — En l'âtre de Saint-Denis.

45. F° 54 r° LOUIS LE SIEURE et demoiselle WILLEMINE LEMPERESSE, sa femme. — 5 juin 1487. — Au cimetière de Saint-Bertin.

46. F° 54 v° MARGUERITE DE RABODENGHES, dame de ferques, de Moulle, douairière de Beauvoir. — 16 février 1490. — En la chapelle Sainte-Barbe dans l'église de Sainte-Aldegonde.

... que au jour de mond. service soient dictes autant de messes de requiem que len pourra recouvrer de prestres.

... Item que la messe que messire allard de rabodenghes mon frere que Dieu absolve a vullu et ordonné par son testament estre fondée et souffissamment amortie, quelle soit fondée bien et souffissamment adfin quelle puisse estre dicté et celebrée perpetuellement et a tousiours en lad. chappelle de ste Barbe ainsy que mond. feu frere la vullu et ordonné. . . . . et pareillement que les treize livres parisis héritable rente perpetuelle que mond. feu frere ordonna estre fondée et amortie pour par les tabliers de lad. eglise Ste auldegonde estre distribue cinq sols cour. à cinq povres chacun Vendredy en lhonneur des cinq plaies de notre saulveur et Redempteur et de sa benoite passion soient bien et souffissamment fondées et amorties. . . . . a guillaume de le walle mon serviteur pour les bons et agreables services quil ma fait tous les jours et espoire que encoire fera... six tasses dargens pesans ung marcq la piece et ma chambre ou je couche estoffe de lit, couche, parcauelz, sarges, linchœulx, orilliers, drechoir, lizon et les sarges qui sont tendues en icelle chambre. . . . . a Pierrrot de Rabodenghes fils illégitime de mess. Allard mon frere adfin quil se puisse mieulz entretenir a lestude pour venir a honneur et perfection et quil prie Dieu pour lame de moy la somme de six cens frans pour une fois.

Item a ma cousine madame Jehenne de humieres dame de frenes une paternostre lesquelles paternoster

sont de grosses perles en laquelle y a une blancque rose dor pendant a tout ung rubis ou millieu...

47. F<sup>o</sup> 57 v<sup>o</sup> GUILBERT LE CHEVALIER, mari de CATHERINE COCQUILLAN. — 27 juin 1489. — En l'âtre de Saint-Denis.

Item je doy ung voyaige a le vraye croix que lon arme auprès de la ville de malines nommée a batele le quel voyaige je promys a mon premier emprisonnement à St Omer.

Item ung samblable voyaige aud. batele et a monsieur st bernart entre anvers et bois le duc en la campagne lesquels deux voiaiges je promis en ung instant moy estant prisonnier.

- 47bis. F<sup>o</sup> 59 v<sup>o</sup> *Enregistrement de lettres royales envoyées par JEAN DE HODICQ, dit le boin, escuier, prévost de Monstrœul, commettant Jacques Hannegrave pour faire exécuter les lettres « par vertu desquelles Jehan de S<sup>r</sup> Audegonde escuier est fondé héritier par bénéfice d'inventaire de deffuncte madame Margritte de Rabodenghes en son vivant dame de Beauvoir ».*

Montreuil 30 août 1491.

48. F<sup>o</sup> 60 r<sup>o</sup> JEHAN STALRAEN. — 25 mai 1491. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

... à mon frère une myenne grise robe fourée de noirs aigniaux.

49. F<sup>o</sup> 61 r<sup>o</sup> AGNEZ CLAIS, femme de Jehan de le fontaine. — 7 avril 1491. — Au cimetière de Saint-Martin en lisle.

50. F<sup>o</sup> 62 r<sup>o</sup> GUILLAUME LE CORNU. — 13 mai 1491. — En l'âtre de Saint-Denis.

51. F<sup>o</sup> 62 r<sup>o</sup> CHESTIENNETTE BECQUET. — 13 juin 1491. — En l'âtre de Saint-Denis.

... à n<sup>re</sup> dame dud. St Denis je donne unes parures de coral, ung agnus dei d'argent, ung anelet d'argent. . . . une chemise, ung cœuvrechief et ung gorgias tout en Dieu et en ausmonne.

It. je laisse et donne tous mes aultres vestemens et toutes mes autres baguettes qui sont en mes huchettes et mesd. deux huchettes pour avoir mon service vigiles

et commendaces, pour paier mon luisel, la fosse, le pelle de leglise et le salaire du cloquemman.

52. F° 62 v° KATHERINE VESVE DE FEU STAES REBESTEEN.  
— 11 juin 1491. — Cimetière de Saint-Denis.

52<sup>bis</sup>. F° 63 r° *Lettre des mayeur et échevins de la ville de Monstrœul sur la mer mandant que* JEHAN DE LE DIEPPE, fils de Jehan de le Dieppe et d'Ysabeau de sainte-Aldegonde, se porte héritier pur et simple de Marguerite de Rabodenghes au lieu et place de Jean de S<sup>r</sup> Aldegonde son oncle, qui avait obtenu le bénéfice d'inventaire, et charge Guillaume en son walle et pierre le tellier d'aller demander en son nom aux mayeur et échevins de Saint-Omer « d'être decreté es biens meubles debtes cateulx et acquestes délaissés par icelle dame ».  
17 avril 1491.

53. F° 64 r° NICOLAS DE LE VALLE, prêtre. — 5 octobre 1489.  
— Au couvent des Chartreux.  
(*Testament rédigé en latin*).

54. F° 64 v° CLAY OEDELIN. — 25 novembre 1491. — En l'âtre de Saint-Denis.

55. F° 65 r° MICQUIEL GALBART, prêtre. — 13 janvier 1491.  
— En l'âtre de Saint-Denis.

It je donne a mes paroichiens de blendecques ung tonneau de cervoise et ung mouton la moictié a madame (l'abbesse) et l'autre ausd. paroichiens.

56. F° 65 v° JEHAN LE MOISNE, veuf de Jehanne Sausse. — 4 décembre 1491. — Au cimetière de S<sup>r</sup> Aldegonde « devant le huis dicelle eglise du costé vers les boucheries ».

« au devant du lieu où je seray mis en sépulture soit mis un tablet paint sur ploncq desur bois ouquel tablet soit mis au milieu la représentation de n<sup>re</sup> Dame de Pitié, dun costé mons<sup>r</sup>. st Jehan baptiste, et dautre costé mons<sup>r</sup>. st Jehan évangéliste, et au desoubs au milieu une ymage de mort, dun costé ma représentation et de mes fils, dautre costé la représentation de ma femme et de mes filles, et que audit tablet soit escript cy gist Jehan le moisne a son trespas demourant en la ville de St Omer et paravant demourant en la ville de Faulcen-

berge le quel trespasa tel jour. Quiconques passe par ceste voye je luy supplie quil me regarde et prie Dieu pour moy, pense et voye a son estat. . . . .

... It à la fille le caron unes heures couvertes de chamois noir et unes patenostres. ... Je donne à me mesquine le drap de me grise robe fourée et non point la fourure.

57. F° 67 v° BOIDINE GILLES, épousé de JEHAN STORIN. — 14 septembre 1491. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.
58. F° 69 v° ESTENE LESTORMY, prêtre. — 26 janvier 1491. — Au cloître de l'église de S' Omer.
59. F° 70 r° MARGUERITE AMOURY, veuve de Richart Barbier. — 15 janvier 1491. — Cimetière du Saint-Sépulcre.
60. F° 70 v° KATERINE DE BONINGHES, vesve de feu Allard Panier.  
*Voir plus haut la pièce justificative reproduisant in extenso cet acte.*
61. F° 71 v° BOIDINE RENAULTS, veuve de Jacob Renaulds. — 15 octobre 1491. — Cimetière de Sainte-Marguerite.
62. F° 72 r° MAROYE DENGUINGNEGATTE. — 14 février 1491. — Cimetière du Saint-Sépulcre.
63. F° 72 v° MARGUERITE DE BÉTHENCOURT, veuve d'Allard d'Anthan et de willame de le sanche. — 20 mars 1491. — En l'église de Saint-Denis dans la chapelle de Notre-Dame.  
... ordonne que pareillement en icelle église de mons. st Denis soit fondée une messe la sepmaine qui se dira et chantera à notte sur le dossal dicelle église. . . .  
Aux freres mineurs pour la rediffication de leur église III l.
64. F° 74 v° WILLEMINE FULZ. — 22 mars 1491. — Cimetière du Saint-Sépulcre.
65. F° 74 v° CASSINE VAN BREDENARDE. — 8 mars 1491. — Cimetière de Saint-Jehan.
66. F° 75 v° CLAIRE WALLARD, veuve de David de Wissocq.



— 25 février 1491. — En la chapelle de la Croix dans l'église de Sainte-Aldegonde.

... Et pour ce quil a pleu a deffunct mon mary David de Wissocq que Dieu absolve ordonner annuellement et a tousjours, chacun an ung obit sur le xv<sup>e</sup> jour du mois de novembre, que a pareil jour lan mil III<sup>e</sup> III<sup>e</sup> XX et cinq rendu a son créateur et rédempteur Dieu son âme ; pour lequell anniversaire et obit, il ordonna la somme de six livres parisis de rente annuelle, je vœul et ordonne quil soit fait et accomply en suivant la derraine volonté et ordonn. de mond. feu mary, et lesd. vi livres par. distribuez en la manière suivante : Assavoir au curé etc.

à XII noires seurs allans a l'offrande sera delivré a chacune vi d. . . . .

It a la lampière pour adiourner lesd. seurettes et delivrer les chandelles pour aller à loffrande II s. vi d.

It. pour livrer par ceulz du luminaire IIII livres de cire, je donne assav. IIII chandelles dun quartron le piece, les II pour les vigilles et les deux autres pour mettre sur lautel etc...

67. F<sup>o</sup> 78 r<sup>o</sup> BRISSE LE FOULON. — 30 avril 1492. — Cimetière de Saint-Martin en Lisle.

It je donne à le refection du nouveau tour de ladite église moyennant quon le redise selonc con la publie en le cayerre de vérité le somme de IIII liv.

68. F<sup>o</sup> 78 v<sup>o</sup> WALLERAN LE CARON, prêtre et maître en ars, curé de St-Denis. — 17 mai 1492. — Au chœur de l'église St-Denis « au lez vers notre dame aupres de le colombe du grant autel ».

... Item je donne adfin quil ny ait point de trouble entre les curés et margliers deux livres de cire qui sera mise contre les coulombes du grant hostel...

69. F<sup>o</sup> 79 v<sup>o</sup> JEHENNE DE LATTRE, femme de Jehan le bocq. — 12 mai 1492. — En l'église de Sainte-Aldegonde.

70. F<sup>o</sup> 80 v<sup>o</sup> JANE SOAECQS, veuve de Nicaise den hane. — 11 juin 1492. — Cimetière de Sainte Marguerite.

*(Rédigé en flamand).*

71. F<sup>o</sup> 81 v<sup>o</sup> JACQUES LESTIGHUERE. — 4 mai 1492. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

72. F<sup>o</sup> 82 v<sup>o</sup> ANTHOINETTE OUTRAENS, femme de Simon Biem. — 8 août 1492. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

... a monque ma niepce, en avancement de son mariage me faille et une de mes robes la melleure aprez la bonne, me chainture feree d'argent a largue tissu et une cotelette sanguine.

73. F° 83 v° CHRESTIENNE CLAYS, veuve de Nicolas le bacre, dit hamse, et en premier lieu de Jacquemart scouleman. — 8 novembre 1489. — En l'église Sainte-Aldegonde, devant l'autel S' Jacques.

74. F° 85 r° TASSIE MENNEBOIET. — 30 avril 1492. — Cimetière de Saint-Jean.

75. F° 85 v° YSABEAU DE CALAIS. — 17 avril 1492. — Cimetière de Saint-Jean.

76. F° 86 r° JEHENNETTE RAULX, fille de feu Jehan et de Craterine de boninghe. — 19 juillet 1492. — « En l'attre et chimentière des frères mineurs ».

77. F° 87 r° PERONNELE VASSEUR, femme de Jehan le mol. — 7 août 1492. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

... à Margherite ma fille, une grise robe fourée de paltelettes et une hotte de dessoubs, de drap noir. It je donne à Ysabelle ma fille... une jone genisse de deux ans... It. je ordonne à la discrétion de mes exécuteurs LX s. pour les convertir en ung disner le jour que lon fera mon service...

78. F° 88 v° JEHAN HANS. — 22 août 1492. — Cimetière du Saint-Sépulcre.

79. F° 89 v° CLAY YPERLINCQ. — 7 août 1492. — Cimetière de l'église Saint-Denis « empres le grant portal dicelle ».

... à mes compaignons barbiers vi s.

80. F° 91 r° MAHIEU DAUSTIN, prêtre vicair de l'église de Saint-Omer. — 12 septembre 1492. — Au cloître de Saint-Omer devant la chapelle de Saint-Jérôme.

... à M. Labitte mon bréviaire de parchemin.

81. F° 91 v° JEANNE DE FAULCEMBERGHE, femme de Antoine Crunan. — 12 septembre 1492. — Cimetière du Saint-Sépulcre.

a lad. église une serviette de ouvraige de Venise...

... à Mariette... deux tissus de soye lun de couleur

bleue a morgant<sup>1</sup> d'argent et lautre tanné féré de fer...  
a betteque qui me garde en ma maladie, je lui donne une  
quemise et ung cœuvrechief.

82. F° 92 v° JEHAN RICQUIER, dit petit Jehan, « serviteur et  
pallefermier de messire Charles de Saveuse. » —  
16 septembre 1492. — Cimetière de l'église du  
Saint-Sépulcre.
83. F° 93 r° PIERRE RICOUART. — 11 octobre 1492. — Cha-  
pelle de Saint-Jacques de l'église Saint-Denis.  
... à Jacotin Ricouart lui donne me robe à chevauchier.
84. F° 94 r° JAQUEMINE DE LAVESNE, femme de Jehan  
Pippin. — 2 octobre 1492. -- Cimetière de Sainte-  
Marguerite.
85. F° 94 v° JAKUES DE REBECQUE laisné. — 7 juillet 1492  
— Chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Denis.  
... a la confrarie madame Sainte Elisabeth ung gobelet  
d'argent pesant six onches d'argent ou environ armoié de  
mes armes duquel on servira le doyen dicelle confrarie  
au jour du convive au disner.... It je donne à lad.  
confrarie... dix livres dix sols de rente héritable pour  
avoir fondé en lad. chapelle de notre dame pour chacun  
jour perpétuellement et a tousiours salve regina et de  
profundis avec les collectes.
86. F° 95 v° MOYE LOCQS, fille de feu Pasquier Locqs,  
« en son vivant pottier destaint ». — 8 octobre 1492.  
— Cimetière de Sainte-Aldegonde.
87. F° 96 v° MARCQ LE BOTIER « prestre a présent coustre  
de l'église S<sup>te</sup> Audegonde ». — 3 octobre 1492. —  
Cimetière de Sainte-Aldegonde.
88. F° 96bis v° DENIS DE SENINGHEM, « fils inlegitisme de  
feu Gilles de Seningham ». — 30 décembre 1491. —  
« Cimetière de l'église et parroche ou je trespas-  
seray ».
89. F° 98 r° GILLES VAN DER STRAETTE. — 30 mars 1487  
avant pasques. — Cimetière de l'église du Saint-  
Sépulcre.  
« soit distribué aux povres par la table de lad. église

1. Fermail.

une rasière de blé converty en pain et avoec ce ung flecque de lart pendant en ma cheminée.

90. F° 99 r° MARIETTE LE BERQUIER. — 18 mars 1487. — En l'âtre de Saint-Michel.

« Je donne ma robe de religion et me faille pour faire dire mon service solemnellement... »

91. F° 100 r° SIMONETTE SERLES. — Sans date. — Cimetière de Saint-Jean.

« Item pour le palle XVI s. It. pour le clocquemant VIII s. Item pour le luzeel VIII s. »

92. F° 100 v° WILLEMINE OLIVE, veuve de Jehan Peppin. — 1<sup>er</sup> février 1489. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre.

... à Jehenne, fille bastarde de Jehan Peppin la somme de six livres de gros pour lavancement de son bien... a Jehennette une laye de sept pies de long et tout ce qui est à présent en lad. laye. est ass. ma bleue robe fourée de pointes, ung mantel, une noire courroie de saie à quatre clouans d'argent, deux paires de lincheulx, une nappe et une doublet<sup>1</sup> avoec che une couchette, un vieux lit, une rouge couverture et ung oriller qui tous sont de présent en ma grand quette<sup>2</sup> de VII pies. Je donne à damp malin olive mon frère une grande nappe et ce pour couvrir son ostel de saint pierre à clermars.

... Je donne ancoire à lad. Jehennette fille de Jehan peppin une trousoir<sup>3</sup> d'argent.

93. F° 102 v° BAUDIN GODART. — 12 février 1488. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

94. F° 103 v° ANDRIEU DU SOURJON. — 5 mai 1488. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre.

95. F° 105 r° YSABEL LE CORDIER, veuve de Jehan le Wert. — 22 février 1487. — Atre de Saint-Denis.

... à Grielque ma nyepce ung lit, ung calit, une paire de lincheulx, ung couverture, une paire de oreillers, une cayere, ung petit dachoir...

96. F° 105 v° GUILLAUME FASSELIN. — 11 octobre 1481.

1. Doublet, nappe, serviette.

2. Queste, coffre.

3. Trousoire, ceinture.

Codiciles : 6 février 1482 et 2 juin 148... — Chapelle Notre-Dame en l'église Sainte-Aldegonde.

... donne à lad. église et fabrique pour fosse palle et autres choses de leglise dix livres cour. et ne veul avoir que le troiziesme palle... et veul quil soit donné le jour de mon service... aux povres diseteux de ceste ville...

*Codicile pour la fondation d'une messe de charité en la chapelle de St Sébastien dans l'église de St Omer...*  
et seront tenus de donner au maistre du cant led. jour de saint sébastien incontinent la messe dicte deux sols par dessus leur sallaire de canter lad. messe pour employer en petis patés ou blancq pain fourré au burre et ung lot de cervoise pour le desiuner desd. enfans de cœur pour laquelle cause ils seront tenus de dire apres leur desiuner ung de profundis pater noster et une collecte pour lame de my...

97. F<sup>o</sup> 108 v<sup>o</sup> AGNES HUIBBE, veuve de Francois de Seninghem. — 4 octobre 1486. — « En leglise parossial la ou je finiray mes jours soit à st Jehan ou ailleurs ».

... à madame de marle une pointe de diamant encasté en une verghe dor... à Ysabbeau de brebain ung noir tissu de soye ferré d'argent doré... à Ysabeau de Candalle ma meilleure faille et une robe fourée de dos de gris... a Jehenne de le tour... mes patrenostres de choral...

98. F<sup>o</sup> 110 v<sup>o</sup> JEHENNE DE GUISNES, femme de Henry de Hallines. — 7 juillet 1488. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

99. F<sup>o</sup> 111 r<sup>o</sup> PIERRE DE LE NESSE. — 20 juin 1487. — En l'église du Saint-Sépulcre.

... que au jour de mond. service soient distribués cinq rasières de blé en pain blancq de cent en la rasière... et est mon intention que ce soit distribué à cinq cens povres... Et pour ce que les tabliers auront grant paine à porter les morcaux en tant de lieux, je veul quilz aient pour leur paine xx s.

It. je veul et ordonne que soient distribués le prochain Vendredy apres mon trespas aux povres qui seront a la capelle sur le marchié de ceste ville etc...

Je donne a la ville de Saint-Omer dont jay été long-temps eschevin xxv l.

... je requiers à messieurs les bailly, maieur, échevins et conseil dicelle ville que au jour de mond. service, il leur plaise de eux trouver ensemble aprez mond. service fait au disner a lostel de lun deulx ainsy quilz ont

acoustume faire plusieurs fois pour lequel disner je donne cent solz qui valent v l.

100. F<sup>o</sup> 113 v<sup>o</sup> JEHAN CAPET. — 19 août 1488. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre.

101. F<sup>o</sup> 114 v<sup>o</sup> CLAY DESTIENBECQUE. — 20 septembre 1488. — Chapelle Notre-Dame en l'église de Saint-Denis

102. F<sup>o</sup> 115 r<sup>o</sup> DEDERIC DE WERT, prêtre. — 22 octobre 1488. — Au cloître de l'église de Saint-Omer.

Au couvent des frères mineurs pour édifier ung autel en honneur de mons. saint bonaventure deux livres de gros. Et au cas quil ne leur plaise accepter je le donne a ung autel fait a sainte marguerite.

103. F<sup>o</sup> 116 r<sup>o</sup> MOIQUE PAPS. — 11 octobre 1488. — En l'église de Saint-Jacque de Tatingue (*Tatinghem*) lez Saint-Omer.

a laquelle église je donne une vacque.

104. F<sup>o</sup> 116 r<sup>o</sup> MAROIE LE PAP, veuve de Clément Desmarés et auparavant de Jehan Henappegond. — Sans date. — En l'église Saint-Denis.

105. F<sup>o</sup> 117 r<sup>o</sup> JEHENNE BRAYE, veuve de Jehan de fauquemberghe. — 17 octobre 1488. — En l'âtre Saint-Denis.

It je donne mes pastrenostres de corail à peronne.

106. F<sup>o</sup> 117 v<sup>o</sup> GUILLAUME BOIDIN. — 29 mars 1487. — Cimetière de Saint-Denis.

107. F<sup>o</sup> 118 r<sup>o</sup> GILLES LE WINTRE. — 20 décembre 1488. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre.

... It à la messe du mestier des tanneurs XVI s

108. F<sup>o</sup> 119 r<sup>o</sup> MAHIEU DE LE MOTTE, prêtre et vicaire de l'église de Saint-Omer. — 3 janvier 1480. — Sepulture « si cest le plaisir de messrs du capitle en la croissée dextre de leglise saint omer a lopposite du pillier qui est contre les fons devant la cappelle saint nicolay ».

... que le marbre estant au lieu de mad. sépulture soit sculpté a mes despens dune ymaige de prebtre tenant ung calice et monstrance.

... ung lot destain, ung demy lot de potin et le pinte qui fu à sr mahieu pbr, deux demy plas, escuelles sausserons, uns paire de candelers des moyens, une petite table ployche à III pies, et le huche estant en ma chambre ou est le file, le qualif par moy achetté a le vendicion de maistre hughe lucian signiet les III pieges dun monde (?) ung caudron... et une payelle le mendre des trois grandes et deux nappes servans a lad. table ployche...

109. F° 120 v° YSABEAU SCOENHAUVEN, femme de Jaques de Harbelle, veuve de Jehan le Gog. — 10 février 1488. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.
110. F° 121 r° JACQUEMINE DU BRIART, veuve de Pierre le Carpere. — 6 janvier 1488. — Atre de Saint-Denis.
111. F° 121 v° JEHAN BERNARD, prêtre. — 6 mars 1488. — Cloitre de l'église de Saint-Omer, auprès de s° Jacques disque.
112. F° 123 r° TASSIN LE WEIDRE. — 21 février 1488. — Atre de Saint-Denis.
113. F° 122 v° JULIENNE DE MORCAMP, veuve de Guillaume de Rabodenghes, « en son temps escuier et soubz baillif de la ville de Saint Omer. — 29 octobre 1488. — En l'église du Saint-Sépulcre à Saint-Omer.
114. F° 123 r° CHARLES JESCELIN. — Non daté. — En l'église de Sainte-Marguerite « devant l'autel de lad. sainte ».
115. F° 123 v° BETRIS CASIER, femme de JEHAN LE VASSEUR. — 11 février 1488. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre.  
...a Peronnette fille de pasquin plante un cottron noir...
116. F° 124 r° SANDRINE, veuve de JEHAN LE DECQUER. — 26 mars 1488. — Cimetière de Sainte-Marguerite.  
à Guillaume bondues, mon bon amy... une maison et ce qui y appartient estans en la Rue des pourchaulx.
117. F° 124 v° MARIETTE BLAEUNOET. — 21 mars 1488. — Atre de Saint-Denis.
118. F° 125 r° COLIN MARTIN. — 2 mars 1488. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

119. F° 126 r° JAQUEMART DU HOCQUET et AGNÈS SCERPEEL, veuve de François de Berghes. -- Non daté. — « Terre sainte de Saint Jehan à Saint-Omer ».
- ... à clare barbet pour les bons services quelle ma fait et me fera... je agnes sarpelle luy donne ma grise robe fourée de noirs agneaulx.
120. F° 126 v° LIVOIRE DE MIEURE. — « dicté en halle le 19 mai 1489 »<sup>1</sup>. — « En la sainte terre de St Jehan en St Omer ».
121. F° 127 r° HENRY LE FLAMENCQ, prêtre. — 15 mai 1489. — Cloître de l'église Collégiale.
122. F° 127 v° JEHENNE MASSIER, femme de Jacques Quiefdeber. — 2 juillet 1489. — Chapelle de la Croix dans l'église du Saint-Sépulcre.
- ... a Ysabelet desmares... je luy donne le drap pour une robe qui est es ma maison, et je vœul que lon acathe du menu vair le meilleur que lon trouvera pour fourer lad. robe...
123. F° 128 r° SŒUR JEHENNE DES MARES, « religieuse ou tierch ordre estant lez le belle croix de la Rue St Bertin. — 26 avril 1489.
- ... aux frères mineurs de ceste ville pour employer en la refection de leur nouveau monastère...
- ... It. a ma maistresse la somme de quarante sols pour remuneracion de la paine quelle a eue a me aprendre le service de relligion.
124. F° 128 v° FREMIN LE PARMENTIER. — 2 mai 1489. — Atre de Saint-Denis.
- It. a mon serviteur pour ses bons services le mestier pour les hostilz<sup>2</sup> sur quoy il œuvre<sup>3</sup>.
125. F° 129 r° ANDRÉ LE SWITTE. — 7 août 1489. — Frères mineurs de Saint-Omer.
126. F° 130 v° ALLIAME ZOUTEMONT, prêtre vicaire de l'église collégiale de Saint-Omer. — 15 août 1489. — « en l'église de s' aumer au plus pres du corps de feu s' Jehan de le court... et sil ne plect a messrs

1. Mention marginale.

2. Outils.

3. Ouvrer, pour ouvrir : travailler.



doyen et capitle de led. eglise je vœul estre enterré es cloistres de s' aumer au plus pres de le epitaphelle de s" p" hewincq ».

127. F° 131 v° JEHAN LE SCACHT, prêtre et vice gérant de Saint Jehan en Saint-Omer. — 23 juillet 1489. — Dans le chœur de Saint-Jehan.

It donne aux religieux de Clermares ung escu dor pour une recreacion du couvent... Item veu que je suys en office de la confrairie des curés parmy ce quils doivent aud. jour lanyversaire jusques a cinquante sols...

128. F° 132 v° NOFFLE PAPEGAY et MABILE CARDINAL, femme et espeuze dud. Noffle. — 18 septembre 1489. — Cimetière de Saint-Martin en l'Isle.

129. F° 133 r° YSABEAU WALQUE, femme de Jaques de Rebecque. — 23 septembre 1489. — En l'église Ste Auldegonde au plus pres de la sepulture de mon tayon Estenne manequ.

a me sœur demoiselle Ysabeau de Rebecque une bourse de noir velours cergie de perles... It je donne a la fille de Guillaume du Tertre laquelle a present demeure avec moy une bourse de paris et ung de mes cœuvrechiefs.... It je vœul que mes trois robes est ass. me sanguine, me noire et grise avec les fourrures y appartenans quelles soient vendues et les deniers distribués aux povres.

130. F° 134 v° MARGUERITE HUBANT, fille de Jean Hubant. — 17 août 1489. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre.

131. F° 135 r° ROBS BADAME, prêtre vicaire et chapelain de l'église de Saint-Omer. — 15 mars 1488. — « sepulture es cloistres de leglize dessusdite aupres de la sepulture de s" nicaise stacqueron devant le cappelle saint Jherome ».

... It je donne a chacun des canonnes et aux xxii vicaires et aux escottiers presens a mon service a distribuer a lheure de loffrande vi d....

A adrian du bout, escotier, mon breviaire a lusage de St Omer que me donna maistre Robert descamps prebtre avec son usaige sa vie durant comme jay eu — par condition que apres son trespas sera tenus de le donner pareillement a ung vicaire et led. vicaire apres a ung escottier car a telle condicion fu led. breviaire donné par led. Descamps...

Je vœul avoir vendu ung mien livre nommé manipula  
curatorum que me donna feu Robert descamps mon  
parin le plus que faire se pourra et ordonne que les  
deniers venant de lad. vente soient convertis en messes.

132. F° 136 r° JEHAN LAMBERT. — 14 juillet 1482. — Cime-  
tière de Saint-Martin en l'Isle.
133. F° 136 v° CLAY LOYS. — 28 octobre 1489. — En la  
chapelle Notre-Dame dans l'église Saint-Denis.
134. F° 137 r° Je N... (*sic*). — Sans date. — Cimetière de  
l'église s' sepulcre devant le portal... mais ou cas  
quil plairoit aux marglisiers de me donner sépul-  
ture en leglise a cause que je ay este si longuement  
curé ».
- (Copie incomplète).
135. F° 137 v° ENGHERAM LE GROS, prestre. — 18 juin 1488.  
— En l'église du monastère de Saint-Bertin.
136. F° 138 r° PIERRE RENOUD « corduannier de s' Bertin ». —  
12 janvier 1489. — Sepulture aux cloistres de  
Saint-Bertin au plus près du dortoir.
137. F° 138 v° JEHENNE SCLUTZ, veuve de Jehan Stassin.  
— 21 mars 1487. — En l'église de Sainte-Marguerite.
138. F° 139 r° CLAY HANISE. — 28 octobre 1488. — En  
l'église Sainte-Aldegonde devant l'autel de Saint-  
Sébastien.
- a Mettin, mon fils illégitime, le moiitié de le cense  
ainsy quelle sestend estant les berghes pour en joyr a  
tousjours apres le trespas de crestienne me femme....
139. F° 140 v° ANTHOINE JACQUINS. — 12 février 1489. —  
Cimetière de Sainte-Marguerite.
- (Rédigé en flamand).
140. F° 140 v° PACQUETTE DE FOSSEUS. — 9 novembre 1485.  
— Cimetière de l'église de Saint-Denis.
- aux dites dames (de labbaye de Blendecques) mon lit  
affin quelles puissent reposer dessus quand elles vien-  
dront en leur maison de lad. ville de saint-omer...
141. F° 142 r° N... MAHIER et MAROYE DE LE CAPPELLE

conjointement conjoints par mariage. — Non daté.  
— Cimetière de Sainte-Aldegonde.

(Copie incomplète).

142. F° 142<sup>bis</sup> r° LOETE HANOCQUE — 18 novembre 1492. —  
En l'âtre de Saint-Denis.

143. F° 142<sup>bis</sup> r° CHRESTIENNE PAILLETTE, femme de Gilles  
van Cetten. — 4 novembre 1492. — Cimetière de  
Sainte-Aldegonde.

144. F° 143 r° PHILIPPE DE SUS S' LÉGER, conseiller<sup>1</sup> de la  
ville de Saint-Omer. — 24 décembre 1492. — Au  
cloistre et couvent des frères mineurs de l'obser-  
vance.

... It je donne aux freres chartroux et prie que leur  
soit porté IIII lotz de vin du meilleur de ceste ville...

(Copie inachevée).

145. F° 144 r° JEANNE DENNE, femme de Jean Melliot. —  
8 août 1492. — Au couvent des frères mineurs.

Acta fuerunt in domo prefate testatrici dicta vulgariter  
*les estuves des beghines*.

146. F° 145 v° PERONNE DU MOLIN, femme de Jacques  
Smitz, alias de pitgain. — 19 septembre 1492. — Au  
monastère de l'église notre dame de Clermares.

Acta fuerunt in domo religiosorum monasterii et con-  
ventus beate marie de Claromaresco vulgariter dicta  
*ninenckes stendhuis*.

147. F° 146 v° MAROYE DÈMES, femme de Leurens le dreu.  
— 15 janvier 1489. — En l'église de Saint-Martin-  
en-l'Isle devant l'autel de Saint-Nicolas.

148. F° 146<sup>bis</sup> v° JAQUES Suints. — 19 septembre 1492. —  
Au monastère de l'église de notre dame de cler-  
mares es cloistres dud. monastère au diocèse de  
thérouanne.

Acta... in domo religiosorum... vulgariter dicta *sut  
ninenckestendhus*.

1. Conseiller pensionnaire en 1491.

149. F<sup>o</sup> 148 r<sup>o</sup> ..... der nordbierstad van Zegherscapple  
bollizeele. — Août 1492.  
*(Acte rédigé en flamand).*
150. F<sup>o</sup> 149 r<sup>o</sup> MAROYE HEMERS, veuve de Jacob de lardarès.  
— 14 septembre 1492. — Cimetière de Saint-Martin.  
*(Acte rédigé en flamand).*
151. F<sup>o</sup> 149 v<sup>o</sup> JEHAN PEPPIN. — 4 mars 1492. — *(Pas  
d'indication de lieu de sépulture).*
152. F<sup>o</sup> 151 r<sup>o</sup> JAQUES DE COUBRONNE. — 17 mars 1492. —  
En l'église de Saint-Denis.
153. F<sup>o</sup> 152 r<sup>o</sup> SIMON CAINGNART, prêtre. — 7 avril 1492. —  
Sepulture es cloistres de leglise de s' omer au plus  
pres de messire J. Caignart mon frere.  
... It a ma servante... ung lit estoffé... paire linchœulx,  
sarge, ung bancq<sup>1</sup>, banquet<sup>2</sup>...
154. F<sup>o</sup> 152 v<sup>o</sup> JAQUES THIBAULT. — ... 1491. — A la paroisse  
de Saint-Sépulcre.
155. F<sup>o</sup> 153 v<sup>o</sup> JEHENNE GODART, veuve de Gontier Maes.  
— 14 avril 1493. — Cimetière du Saint-Sépulcre.
156. F<sup>o</sup> 154 r<sup>o</sup> PEROTTE ROMELS. — 15 avril 1493. — Cime-  
tière du Saint-Sépulcre.
157. F<sup>o</sup> 154 v<sup>o</sup> JACQUES QUIEFDEBER, licencié es loix. —  
4 mars 1492. — En la chapelle de la Croix dans  
l'église paroissiale du Saint-Sépulcre.
158. F<sup>o</sup> 155 r<sup>o</sup> LOYS LE SURRE. — 29 mai 1493. — En l'église  
de l'abbaye Saint-Bertin.  
a Jehennette me mesquine... sans riens rabatre de son  
service ou sallaire ung calit, un lit, couvetoir, une paire  
de linchœulz et le quiendepointe<sup>3</sup> comme il fut rapporté  
des allemans.
159. F<sup>o</sup> 155 v<sup>o</sup> JEHAN SCODENECQUE, prêtre vicaire de Saint-  
Martin en lisle. — 4 juin 1493. — En l'église de  
Saint-Martin.

1. Banc.

2. Pour *banchier, banquier* : tapis dont on couvre un banc.

3. Pour *keutespointe, courtpointe*.

Je donne mon breviaire en parchemin a simonnet dammis par telle condicion et moiennant quil sera prebtre.

160. F° 156 r° JEHAN DARTHE. — 25 juin (*sans indication d'année*). — En la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Denis.

161. F° 156 v° BERTRAN BACHELER, prêtre. — (*Sans indication de date*). — En l'église du couvent des frères mineurs, « en le cappelle et devant limaige de n° dame de misericorde ».

a leglise et fabrique de nordausque<sup>1</sup> xx s.

It. a le carite bainghen-lez-seninghem<sup>2</sup> xvi s.

(*Fondations de services à Bayenghem-les-Seninghem et à toutes les paroisses et couvents de Saint-Omer*).

162. F° 159 r° MAHIEU RAGANE. — 11 juillet 1493. — Cimetière du Saint-Sépulcre.

163. F° 159 v° EMOND CARPENTIER, prêtre. — 18 juillet 1493. — En la chapelle de Notre-Dame de l'église Saint-Martin-en-lisle.

Je vœul avoir donné au jour de mon service ung mouton en III parts.

164. F° 160 r° MARIE DE BETHECOURT, femme de Jehan deule. — 31 mai 1493. — Cimetière de Saint-Denis.

a mademoiselle me belle sœur men touret de velours adfin quelle prie pour my XL s. It je donne à mademois. de hezecque men saffir. It je donne a medemis. ant. de le sanche me belle bourse.

165. F° 160 v° JEHAN DEULE. — 31 mai 1493. — Sépulture sainte auprès de ma femme. (*V. le précédent, n° 164*).

165<sup>bis</sup>. F° 161 r° *Procuracion passée devant les Mayeur et échecins de Montreuil-sur-Mer par Robert Deule, donnant à Baudrain de lomporet, Eustasse de Renty, etc... pouvoir de faire toutes choses en son nom relativement au testament de son frère Jehan Deule, et aux dons salutaires faits par ce dernier.*  
du 31 juin 1493.

1. Nordausques (P.-de-C.).

2. Bayenghem-les-Seninghem (P.-de-C.).

166. F° 161 v° JEHAN DU BOUT, curé de l'église paroissiale de Sainte-Croix-lez-Saint-Omer. — 18 août 1493. — Au cloître de l'église collégiale de Saint-Omer.
167. F° 162 v° JEHAN ANDRIEUX. — 13 août 1493. — Cimetière de Sainte-Marguerite.  
... aux enfans Robert de le becque mon mantel de deuil.  
It. aux taintelliers affin quils prient Dieu pour my XVI s.  
It a ceux du grand caltre X s.
168. F° 163 r° APPOLINE COELMANS. — 11 mars 1492. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.
169. F° 164 r° JEHAN HERLIN. — 17 mai 1493. — Cimetière de Saint-Denis.
170. F° 164 v° MARGRITTE SALLENBIN, femme de Pierre Medegancq. — 20 juillet 1493. — A Saint-Bertin.  
a m<sup>re</sup> Robert mon curé visiteur une verghe dor ronde a demy.
171. F° 165 r° MOICQUE LE BUZERE. — 27 juillet 1493. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre.
172. F° 165 v° ROBERT DE SALENTIN. — 21 août 1493. — Cimetière de Saint-Denis auprès de la chapelle de Saint-Julien.
173. F° 166 r° ANTHOINE DE LE WALLE. — 21 juin 1493. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.
174. F° 166 v° JEHAN LABITTE. — 19 septembre 1493. — Cimetière du Saint-Sépulcre.  
... a le messe des tanneurs III s.... a le messe des cordewanniers VI s.... aux mestiers des brouteurs et porteurs au sac.
175. F° 167 r° FIRMINIE DE LE WALLE, veuve d'Anthoine de le walle. — 11 octobre 1493. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.
176. F° 167<sup>bis</sup> v° MARIE DESCLIMEU, veuve de feu Jacques de Beutin. — Le dernier jour de février 1492. — Sépulture en l'église Saint-Denis « devant notre seigneur en croix dempres saint loy ».

a ma niepce fille de me fille dame destrees mes grandes heures et les cloans<sup>1</sup>.

It je donne aux deux battars de Jacques mon fils tous mes biens en le banlieue de saint omer afin quon les aide a bien et a honneur et quils prient Dieu pour moy.

177. F° 168 v° JACOTIN DRUEL de montoire. — 18 août 1493.  
— En la chapelle de Notre-Dame de l'église de Sainte-Marguerite.

a adrienet gonssellet mon serviteur... mon manteau de drap noir. It je lui donne le drap pour une paire de cauches et avec ce mon paltocq de drap rouge.

It. je donne a laurens mon fils bastard tout le residu.

178. F° 169 r° BEATRISSE SACQUESPÉE, femme de Jehan de Heuchin. — 16 mars 1491. — Cimetière de Sainte-Marguerite.

Je donne a alison cocquillan une salliere d'argent pareille a celle quelle a.

179. F° 170 r° AGNEZ BISSOT, veuve de Mahieu Wallehey. — 28 décembre 1493. — En l'église de Sainte-Aldegonde devant l'autel de Sainte-Catherine.

180. F° 170 v° JEHENNE DE LE MERLE, femme de Jacques de le rue. — 14 décembre 1493. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

181. F° 171 r° ALIAMES LE PIP. — 11 novembre 1493. — Cimetière de Saint-Martin dehors les portes de Saint-Omer.

182. F° 171 v° OUDART BOURNON, natif de seninghem, fils de feu Jehan de Bournonville, dit bournon. — 16 juillet 1492. — Cimetière de l'église du Saint-Sépulcre, au lez oest du cœur dicelle eglise.

aux desseureurs dont jay esté ung viii s. et sils me portent en terre le double. It aux confreres de larcq a main dont jai esté roy et doyen aussi viii s. et sils viennent a mon service le double et au varlet pour les adiourner iii s.... A Jehan mon frere mes blancques patresnostres. A henry merlin mon tablet vert boursse et gettoirs<sup>2</sup>. A denis de nortkelmes mon tableau des généalogies des Roix. A mariette de cluses ma niepce

1. Agrafes.

2. Gectoires, jetons.

ung livre de lart de bien morir. A Charlot son frere me laiette<sup>1</sup> et tous les livres et escriptures de astrologie et quil nait que la clef jusques ad ce quil aura xxviii ans deage expirés... It je lui donne mon livre nommé boutillier à joir présentement.

183. F° 171 r° CHRESTIENNE DE LE TOUR. — 6 février 1493.  
— En l'atre de Saint-Denis.
184. F° 172 v° COLLART JOER. — 5 février 1493. — Cimetière de Saint-Martin-en-lisle.
185. F° 173 r° ENGUERAN COQUILLAN. — 28 février 1493. —  
*Aux frères mineurs de l'observance.*
186. F° 173 v° TASSETTE STAPELAIRE. — 25 mars 1493. —  
Cimetière de Saint-Jean.  
a notre dame de le cappelle me bourse a claquettes dargent.
187. F° 174 r° GUILLAUME GALBART, prêtre, vice-gérant de l'une des portions de Sainte-Marguerite. — 21 avril 1494. — Au cloître de l'église de Saint-Omer.  
It je donne tous mes biens meubles et cateulx a calleque sagart et a ses enfans est assav. vaisselle estaint, arain<sup>2</sup>, paielles, caudrons, linge, nappes, sounappes, lits, traverses, couvertoirs, robes, cottes, capprons, bonnetz, lisons, bancqs, selles, huches et laies sans riens excepter callitz et couches
188. F° 174 v° MARGRITTE, vesve de feu JEHAN GODE. — 4 mars 1493. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.
189. F° 175 r° ALYS RENIERS, vesve de JEHAN LUCAS DE PERCHEVAL. — 17 octobre 1493. — En l'atre de Saint-Jean-Baptiste.
190. F° 175 v° MARYE FLOURENS, vesve de JEHAN LE BONNIER et de ROBERT DE LE BECQUE. — 11 janvier 1493. — En l'église de Saint-Denis.
191. F° 177 r° JEHAN COQUILLAN. — 12 juin 1494. — Sépulture « en terre sainte à la discretion de mes executeurs ».
192. F° 178 r° MARGUERITTE CAPPELLE, femme de NOEL

1. Coffre.

2. Cuivre.



DESCAMPS. — 14 juin 1494. — En l'atre de Saint-Denis.

193. F° 178 v° PASQUIER DE SAINT-MAXENT, prêtre. — 25 juin 1494. — Au cloistre de l'église de Saint-Omer.

A laquelle eglise pour les ouvraiges du clochier je donne dix livres monn. d'archois.

194. F° 179 r° GUILLERMUS LE CARON. — 12 juillet 1494. — Cloître de l'église de Saint-Omer.

*(Acte rédigé en latin).*

It quatuor confraternitatibus existantibus in parochia de Vrechoc<sup>1</sup>.

It pro bonis serviciis que margareta le prestre sibi fecit dat tria vassa argenti.

195. F° 180 r° GODART LE PRÉVOST, prêtre. — 3 mai 1493. — En l'église des frères mineurs de l'ordre saint franchois en la ville de saint-omer, et ce devant lautel ou sera posé limaige de la magdalaine.

a ma sœur une paire de linchœulx, une nappe, ung doublier et une bleue coroiette de soye feree d'argent. a se maisnée fille deux plats destain, trois escuelles profondes... aux aultres enfans de ma sœur chacun une louche d'argent pesant une onche.

a Rolland ghiselin... mon meilleur breviaire avec tous mes aultres livres ou quils soient et les lui gardera sa mère jusques il ara atteint xxv ans et si d'aventure il ne fust point p<sup>bre</sup> je vœul que on vende led. breviaire avec ce manipulus curatorum vita christiani et quatuor novissima et l'argent soit distribué pour lamour de Dieu; mon vieil breviaire soit donné a quelque povre p<sup>bre</sup>... It aud. Rolland je donne trois plats destain trois escuelles plattes trois perfondes trois sausserons, ii candellers lun assis sur ung lion que me donna son père et autre a tout une petite platinette à vis tournant ung bachin.

... a Grielque le prevost fille de willemme soines mon lit avecq le callit y appartenant ung oreiller entoyet une huche ung lison trois plats destain deux escuelles plattes, trois profondes, trois sausserons, ung lot ung demi lot ung lavoir deux candellers, une nappe, ung doublier et une paielle semoie. It je vœul que colmet ghiselint ayt trois adnes et ung quart de drap pour une robe et cauches de xii s. ladne, ung pourpoint de xii s., ung cappel de vi s., ung bonnet et sollers de vi s. soit

1. Verchocq (P.-de-C.).

en tout LXIII s. et avec ce lui donne me melleure chemise et mon capron pour ung paltocq.

196. F° 181 v° MARGRITTE DE LE PAELE, veuve de Jehan gherart. — 9 avril 1491 après Pasques. — En l'église de Saint-Martin-en-lisle devant l'autel de Notre-Dame.

... a la table des povres de saint martin en lisle ma faille et ce pour prester aux povres femmes de lad. paroiche quant elles se releveront denfant pour venir a leglise.

197. F° 183 v° Agnes, femme de SIMON RABESTEEN, jadis veuve de ghiot Simon. — 30 juillet 1494. — Cimetière de Sainte-Marguerite.

A ma niepce une huplande noire et une grise cotte et un trousoir féré dargent.

198. F° 184 r° JEHENNE DE CANTELEU, femme de Jacques de Faulcemberghe. — 29 juillet 1494. — Cimetière de Saint-Denis.

199. F° 184 v° JAN BLAUVOET. — *Non daté.* — Cimetière de Sainte-Marguerite.

*(Acte rédigé en flamand).*

200. F° 185 r° MAROYE LE MAISTRE. — 19 septembre 1494. — En l'église Saint-Denis.

a led. eglise saint denis deux ymaiges estoffées comme les aultres dud. dossal, cest ass. S<sup>t</sup> Jacques et S<sup>t</sup> Augustin.

201. F° 185 r° LOYS DE LE BECQUE. — 17 septembre 1494. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

202. F° 186 r° JAN WALEUX. — 4 octobre 1494. — En l'église de Sainte-Marguerite.

*(Acte rédigé en flamand).*

203. F° 187 r° JEHENNE OLIVE. — 16 octobre 1494. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

204. F° 188 r° AGNIEULX COCQUEREL. — 27 septembre 1494. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

205. F° 188 v° ESTENEVETTE DE BOVES. — 2 juillet 1494. — Sépulture « aux gris frères ».

206. F° 189 r° GALIEN POLZONE, curé de Sainte-Aldegonde.  
— 12 août 1494. — Sépulture « au lieu des curés  
mes prédécesseurs qui est devant le siège du lez de  
le chappelle de Notre-Dame au grant cœur ».

207. F° 189 v° GILLES DE BETONVAL, chainchettier<sup>1</sup>. —  
29 octobre 1494. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.

208. F° 190 r° MARGUERITE CRAYE. — 2 septembre 1494. —  
En l'église Saint-Denis.

... Je donne XII quemises nœufves a douze povres. It a  
Jaquemine une robe doublee de saye... a la femme de  
pierre du brœucq ma niepce mon meilleur mantel.

... Je donne a Jehanne la femme de Jehan plume ung  
hanap d'argent. Je ordonne mon corps estre porte en  
terre en ste sepulture par ceulx du mestier des bras-  
seurs...

209. F° 190 v° THOMAS DAVIGNON. — 6 novembre 1494. —  
Cimetière de Saint-Denis.

It je donne a peronne ma femme tous ses vestemens et  
chaintures desoubz et deseure...

210. F° 191 r° ALYS SPIERMANS, femme et espeuse de  
Robert de watenes. — 30 septembre 1494. — Cime-  
tière de Sainte-Aldegonde.

... Je mes a memoire a mond. mary ses deux fils bas-  
tards adfin quil les vœulle partir et donner de mes biens  
a sa discretion.

Passé en ma maison du *piet de boeuf* en lad. ville de  
st omer.

211. F° 192 r° PERONNE COCATRIX. — 8 novembre 1494. —  
Cimetière de Saint-Denis.

212. F° 192 v° MINEQUE DE LE HOVE. — 4 juin 1494. —  
Sépulture aux frères mineurs.

le residu de mes biens mœubles, je les donne à me  
compaigne sœur Estenevinne de boves affin quelle prie  
Dieu pour my et aussy a cause quelle ma aidiet a vivre  
tout le malvais temps des guerres.

213. F° 192 v° GILLETTE DE LE TIREMANDE. — 19 octobre 1494.  
— Cimetière de Sainte-Aldegonde.

Je donne a Jennetton ma fille mon cottron de gris

1. Fabricant de *chaintures, ceintures*.

de Rouen et pareillement me robe dasur doublee de noir...

214. F<sup>o</sup> 192 v<sup>o</sup> YSACO BERNOET. — 21 novembre 1494. — Sépulture en la chapelle de Saint-Eloi en l'église de Moulle.
215. F<sup>o</sup> 194 r<sup>o</sup> JANE MAES. — 10 décembre 1494. — Cimetière de Sainte-Marguerite.  
*(Acte rédigé en flamand).*
216. F<sup>o</sup> 194 v<sup>o</sup> JEHAN DU BOS, merchier. — 18 novembre 1494. — En la chapelle S<sup>t</sup> Nicolas de l'église de Sainte-Aldegonde.
217. F<sup>o</sup> 195 r<sup>o</sup> GEORGE DU BOS. — 3 février 1494. — En l'église de Saint-Denis.  
... It a la decoracion du dossal dud. st denis xxiiii s....  
a mond. frère Jehan du bos de St Bertin ung petit pot d'argent a ung piet rompu.
218. F<sup>o</sup> 196 v<sup>o</sup> JEHAN DE LE HALLE dit coroiier. — 17 septembre 1494. — En l'âtre de l'église de Saint-Sépulcre.  
Je donne a Calleque ma niepce, ma maison nommee *le garbe* ou je demeure à présent...
219. F<sup>o</sup> 196 v<sup>o</sup> ESTENEUR A LE HOYE, prebtre, escottier et chapelain de St Aumer. — 7 octobre 1494. — Sépulture « ou vert parquet du cloistre de saint aumer aupres de sr Jehan du bout, curé de ste croix mon confrere et compaignon ».  
... le reste de tous mes biens, mes debtes et obsecques paies, a guillemin mon fils, et a gillette de le tyremande ma mesquine desraintenant...
220. F<sup>o</sup> 197 r<sup>o</sup> JEHENNE HAZE, femme de simon hubrecht. — 23 décembre 1494. — Cimetière de Saint-Bertin.  
It je donne a leglise Sainte Margritte mon meilleur œuvrechief pour faire ung corporal.
221. F<sup>o</sup> 198 r<sup>o</sup> LEURENS LE ROY. — 28 octobre 1494. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.
222. F<sup>o</sup> 198 v<sup>o</sup> GUILLELME STAS. — 8 mars 1494. — En la

chapelle Notre-Dame dans l'église de Sainte-Mar-  
guerite.

*(Acte rédigé en flamand).*

223. F<sup>o</sup> 199 r<sup>o</sup> MARTIN WILLEMOT, prebtre chappelain de  
la chappelle saint blaise en leglise St Omer. —  
5 février 1493. Codiciles datés du 12 février 1493 et  
du 16 juin 1494. — En la chapelle de Saint-Blaise  
dans l'église de Saint-Omer.

... It je veül avoir ung service a st omer au lieu a ce  
accoustumé pour les petis compaignons.

... A dame alips ma sœur ung gobelet dargent a tout  
une chainture doree, trois louches dargent des petites.  
It. ancoires lui donne une chambre estoffee a deux lits,  
est assav. le lit sur quoy elle couche et le lit qui vient  
de the<sup>me</sup> estoffe de couverteiro et de IIII paires de  
linchœulx, trois oreillers, quarante aunes de toile com-  
mune si tant en y a a leure de mon trespas. It avecq ce  
de lestain et arain comme a son estat appartient a le  
discrepcion de mes executeurs. It ancoires lui donne  
toute la provis... de lostel, tant farine, chars, stil bos et  
six rasières de blé si tant en y a au jour de mon trespas.  
It je donne a ma commere la femme de Jehan de Clar-  
ques mon eghiere dargent et ung agnus dos garni dar-  
gent. It je donne a Jehennette hanesart sa fille ma  
fillœule XVI l. pour une fois et ung agnus dey dargent  
doré. It et avec ce je donne a mad. fillœulle ung bancq  
et deux coffres qui est en le chambre bas et une huche  
que jay en le chappelle saint blaise....

It a Jehennet hanesart ung breviaire a lusaige de rome  
en parchemin. It a Jehennette me mesquine qui me sert  
a present XII francs et avecq ce je veül quelle soit paie  
de tout son loyer. Je donne a Robinet mon serviteur a  
present, a condition quil soit demeurant avecq moy a  
leure de mon trespas ma robe tannee fouree de blans  
aigneaux et veul quil ait et quil lui soit tanet trois aunes  
de blancquet que jay achetté pour lui. It. lui donne  
encoires ung breviaire a lusaige de Rome...

It une aloiere de cuir a deux pendans dargent et une  
corroye de cuir a bloucque dargent le donne a ma com-  
mere femme de Jehan de Clercques.

It je donne à Robinet mon serviteur mon grant bre-  
viaire en parchemin pourveu quil ne le porra vendre ni  
aliener.

224. F<sup>o</sup> 202 r<sup>o</sup> CLAY LE BRUNE. — 27 novembre 1494. —  
Cimetière de Saint-Sépulcre.
225. F<sup>o</sup> 202 v<sup>o</sup> PERONNE CAILLETTE, femme de maistre

wistasse le vasseur — Le jour de notre dame candelle (2 février) 1494. — En l'église Saint-Denis « droit devant mon siege ».

226. F° 202 v° MAHIENET TASSART, a present resident en la ville de boulogne. — 18 janvier 1494. — Cimetière de Saint Martin hors la ville de boulogne.
227. F° 203 r° CHRETIENNE COQUENPOT, femme et espouse de Jacques desgardins. — 7 mai 1495. — En l'église du Saint-Sépulcre devant l'autel Saint-Jacques.  
Je donne audit autel de St Jaque une nape ouvrée de grain de blé.
228. F° 203 v° BERNARD DE LE NOEUFVE MAISON et JAQUEMINE DE LE TANERUE mari et femme ensemble par leal mariage. — Sans indication de date. — Sépulture en latre cymentiere des capelles ou eglises la ou terminerons de vie par trespas.  
... It tout le reliquat de tous nos biens, mœbles, debtes et cateulx en quelque lieu et espèce quils soient le premier morant de nous deux laisse donne et legatè absolument et pour le tout au dernier vivant de eux deux pour en disposer et ester a son bon plaisir et volenté.
229. F° 204 v° ALLIS WILLEMOTE. — 7 avril 1494. — Cimetière de Sainte-Aldegonde.  
It je donne a leglise parociale de monsr saint nichollay en ther<sup>me</sup> XVI s.
230. F° 204 v° MARIE DE LE DESVERNE, dame dandrene, veuve du s<sup>r</sup> de quienville. — 31 mai 1495. — Sépulture au chœur de l'église paroissiale de Sainte-Aldegonde.  
a la fabrique de lad. eglise une robe sengle de velours sur velours cramoisi pour en faire ornement servans a lad. eglise.
231. F° 205 v° GUILLAMES DANCQUART. — 5 septembre 1495. — Cimetière de Sainte-Marguerite.
232. F° 205<sup>bis</sup> r° JOERQUE DE NIELLES demourant à saintbertin en la paroisse de saint martin en lisle. — Pas d'indication de date. — Sépulture à Saint-Bertin.

233. F° 205<sup>bis</sup> r° GUILLAME ERNOUD. — 14 juin 1495. —  
Sepulture ou chimentière de longuenesse.  
a leglise duquel je donne les verrières que je y ai  
fai faire.  
Aussy à lad. eglise de longenesse ung calice.
234. F° 205<sup>bis</sup> v° CRESTIENNE SPAPEN. — 27 septembre 1495.  
— En la chapelle Notre-Dame de l'église de Sainte-  
Marguerite.
235. F° 206 r° EUSTACE LE VASSEUR, docteur en médecine.  
— 18 février 1493. — Sepulture à saint bertin en le  
carolle devant le chapelle saint leurent.  
pour laquelle sepulture pour tous droits je donne  
XII l. cour. et deulx bronzes (?) de claré' et avecques ung  
lot dyoceras.
236. F° 206 v° JEHAN LE FOULON. — 1<sup>er</sup> mai 1495. — Au  
couvent des frères mineurs.
237. F° 207 r° KRATHERINE HACQUEBART, vefve de Jehan de  
liescamp. — 4 août 1495. — A l'église de Sainte-  
Aldegonde.
238. F° 208 r° AGNÈS COMME. — 10 août 1494. — En latre  
de mon eglise parossial du st sepulcre.  
... a ma niepce peronnelle mes quenecques et que-  
mises... It a Jacquemine de france deux caudrons et une  
payelle, une paire de lincheux et une sarge.
239. F° 208 v° JEHENNE DENNE, vefve de Jehan le turcq. —  
21 janvier 1495. — En l'âtre de Sainte-Marguerite.
240. F° 208 v° CLAY RANELEZE. — 13 novembre 1495. — Au  
benoit atre de sainte marguerite.  
It je donne trois sols a leglise st martin pour le refec-  
tion de leur tour.
241. F° 209 r° WILLE SLINGHE, femme esteve maes. —  
19 février 1495. — En latre de Ste Marguerite. .

(1) Clairret, liqueur composée de miel et vin.

